

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION URBAINE

ENQUÊTE PUBLIQUE
Du 12 juin 2017 au 17 juillet 2017



**CONCERNANT LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE VISANT A CLARIFIER LE REGLEMENT SUR LA
CONSTRUCTION D'EQUIPEMENT PUBLICS DANS LES SECTEURS D'ATTENTE DE
PROJETS, NOTAMMENT LE SECTEUR TIMON DAVID RAMBOT**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Fait à Aix-en-Provence
le 13/08/2017*

Commissaire enquêteur : Marcel GERMAIN

SOMMAIRE

1 - IDENTIFICATION DE L'ENQUETE.....	4
Procédure et arrêté.....	4
Textes règlementaires	4
2 - RECEPTION ET ETUDE DU DOSSIER.....	5
3 - COMPOSITION DU DOSSIER.....	6
Composition du dossier PLU.....	6
Demande d'avis aux personnes publiques	6
4 – OBJET DU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLU	6
5 - PHASE ADMINISTRATIVE DE L'ENQUÊTE	7
Réunion avec le maître d'ouvrage	7
Affichage, publicité légale	7
Mise à disposition du public du dossier et du registre d'enquête.....	7
Permanences du commissaire enquêteur.....	8
6 - LES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	8
Méthodologie.....	8
Synthèse des observations du public.....	9
Tableau des remarques et questions formulées lors de l'enquête.....	10
7 – ANALYSES DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)	11
8 - REPONSES DU MAITRE D'ŒUVRE AUX QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	11
9 – AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	11
(document séparé).....	11
10 – ANNEXES.....	12
1/ Désignation du commissaire enquêteur.....	13
2/ Arrêté d'ouverture d'enquête publique par madame le maire d'Aix-en-Provence	14
3/ Avis d'enquête publique	18
4/ Certificat d'affichage.....	19
5/ Annonce légale du 26 mai 2017 – « La Provence"	20
6/ Annonce légale du 26 mai 2017 – « La Marseillaise»	21
7/ Annonce légale du 15 juin 2017 – « La Provence ».....	22
8/ Annonce légale du juin 2017 – « La Marseillaise».....	23
9/ Réponse de la métropole.....	24
10/ Accusé réception synthèse des observations.....	26
11/ Réponses en retour de la synthèse des questions du commissaire enquêteur	27
12/ Ouverture du registre d'enquête.....	43
13/ Tableau d'interventions du public	44
FIN DU RAPPORT CE JOUR 18 AOUT 2017	272

1 - IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Procédure et arrêté

- Demande de Madame le Maire de la Commune d'AIX EN PROVENCE à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille enregistrée au TA en date du 11 mai 2017, pour la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence visant à clarifier le règlement sur la construction d'équipement publics dans les secteurs d'attente de projets, notamment le secteur Timon David Rambot .
- Décision n°E17000067/13 en date du 18 mai 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille désignant Monsieur Marcel GERMAIN en qualité de commissaire enquêteur (annexe 1),
- Arrêté n° A.2017-700 du 22 mai 2017 de Madame le Maire de la Commune d'Aix-en-Provence soumettant à l'enquête publique la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme, (annexe 2)
- Avis d'enquête publique (annexe 3).

Textes réglementaires

Dans sa note de présentation au titre des articles R. 123-8-2°, R.123-8-3° et R. 123-9-8° du code de l'environnement, la commune d'Aix-en-Provence rappelle notamment les textes régissant l'enquête publique (articles R.123-8-3° du code de l'environnement) :

- les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 et suivants du code de l'environnement relatif à l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme

Le présent projet de modification n°2 du Plan d'Urbanisme Local entre dans le cadre de la procédure de modification du document d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune d'Aix-en-Provence, c'est à dire le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 juillet 2015. Le champ d'application de la procédure de modification d'un document d'urbanisme est défini à l'article L.153 du code de l'urbanisme.

La modification n°2 du PLU est soumise à enquête publique dans le cadre des dispositions réglementaires de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme en ce qu'elle modifie les possibilités de construire.

Cette enquête publique intervient dans le cadre de la procédure de modification du PLU régie par les articles L.153-1 à L.123-18 du code de l'urbanisme qui renvoient à la réalisation d'une enquête publique conformément au chapitre III du Titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement (articles L.123-1 à L.123-18 du code de l'environnement).

Indication sur l'évaluation environnementale (art R.123-8-2° du code de l'environnement et article R.104-8-2° du code de l'urbanisme :

L'article R.104-8-2° prévoit que « les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion ... 2° de leur révision, de leur modification ou de leur mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet lorsqu'elle permet la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Nature 2000 ; ///

→ Il en ressort que la présente modification n°2 du PLU soumis à enquête publique n'est pas soumise à évaluation environnementale au regard de l'article R.104-8-2° du code de l'urbanisme, car elle ne porte pas sur la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.

En l'état, le projet de modification n°2 du PLU d'Aix-en-Provence n'entraînera aucune incidence significative de remettre en cause l'état de conservation des espèces et/ou des habitats ayant entraîné la désignation des sites Natura 2000 sur la commune d'Aix-en-Provence.

→ Par conséquent, la présente modification du PLU ne donne pas lieu à un avis de l'autorité environnementale au titre de l'article L.104-6 du code de l'urbanisme.

Selon le code de l'environnement articles R123-8-2° et R. 123-9-8° il est invoqué dans le résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment d'un point de vue de l'environnement, que la modification du PLU d'urbanisme soumis à enquête :

→ « la clarification de cette règle est donc de donner la possibilité de réaliser des parkings en ouvrage dans les secteurs d'attente de projet dans l'objectif de reporter une partie du stationnement de centre ville vers ces parkings ».

2 - RECEPTION ET ETUDE DU DOSSIER

Le commissaire enquêteur a :

- été informé par courrier du 11 mai 2017, de la décision par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Marseille le désignait en qualité de commissaire enquêteur.
- pris contact avec la Direction de la Planification Urbaine de la ville d'Aix en Provence,
- pris connaissance du projet lors d'une réunion dans les locaux du Maître d'Ouvrage le 22 mai 2017,
- étudié le dossier jusqu'au début de l'enquête.

3 - COMPOSITION DU DOSSIER

Composition du dossier PLU

- RAPPORT DE PRESENTATION
 - o Clarification du règlement dans son article 7
 - o Présentation du projet du parking Prêcheur
- NOTE DE PRESENTATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- DEMANDE D'AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES
- EXTRAIT DU REGLEMENT
 - o Article 7 des dispositions générales du règlement – Projet de modification n° 2 du PLU
 - o Article 7 des dispositions générales du règlement PLU approuvé le 23 juillet 2015

Ce dossier n'est pas de nature à éclairer le citoyen :

Il se compose :

- Un rapport de présentation de 14 pages qui consacre l'équivalent de 4 pages de texte dont une de schéma généraux sur les parkings de la ville
 - o Une annexe, reproduction d'un Powerpoint, de 23 vues de mises en scène aux explications trop superficielles pour se forger un avis.
Cette annexe comporte un coupe transversale du parking projeté sans commentaire, sans données techniques, environnementales ou autres
- Un dossier de deux chemises d'une page sur la modification de l'article 7 déjà présentée sur 3 pages dans la note de présentation
- Ne comporte pas de dossier sur le projet du parking

Demande d'avis aux personnes publiques

Concernant la **demande d'avis aux personnes publiques**, celle-ci ne porte que sur :

« la clarification du règlement sur la construction de bâtiments à destination de service public ou d'intérêt collectif dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur d'attente de projet Timon David Rambot situé entre le cours Saint-Louis, le cours des Arts et Métiers et l'avenue de la Sainte-Victoire à Aix-en-Provence ».

Or, une réponse positive des personnes publiques, la Région, laisserait à penser au citoyen qu'elle s'applique à tout l'objet de la présente enquête publique, à savoir également sur le projet de parking sous le parc Rambot, dit parking des Prêcheurs.

4 – OBJET DU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLU

L'objet de la présente enquête concerne la modification N°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Aix en Provence visant à clarifier le règlement sur la construction d'équipement publics dans les secteurs d'attente de projets, notamment le secteur Timon David Rambot.

5 - PHASE ADMINISTRATIVE DE L'ENQUÊTE

Réunion avec le maitre d'ouvrage

Le commissaire enquêteur s'est rendu dans les locaux de la Commune d'Aix-en-Provence, 12 rue Pierre et Marie Curie, le 22 mai 2017 où il a rencontré les représentants du service de la Direction de la Planification Urbaine, chargés de cette opération.

Cette réunion a permis une première prise de contact avec les personnes concernées et une explication générale du projet mis à l'enquête.

Des documents de travail ont été remis au commissaire enquêteur qui a alors paraphé le registre d'enquête et toutes les pièces du dossier qui devaient être mis à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur s'est rendu sur les lieux le 31 mai 2017 pour effectuer une visite avec les représentants du service de la Planification urbaine.

Affichage, publicité légale

L'avis d'enquête publique a donné lieu à publications le 26 mai 2017, dans les journaux « La Provence » et la « La Marseillaise », annexes 5 et 6, Cet avis a été publié de nouveau le 15 juin 2017 dans les journaux « La Provence » et « La Marseillaise », annexes 7 et 8.

En application de l'article 9 de l'arrêté de Madame le Maire de la Commune d'Aix-en-Provence, l'avis d'ouverture d'enquête publique a été affiché à l'hôtel de ville, à la Mairie sise 12 rue Pierre et Marie Curie, dans les mairies annexes et à l'entrée principale du parc Rambot.

Il a également été consultable sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence à l'adresse www.aixenprovence.fr.

Ces publicités ont été certifiées par les Mairies de la Commune d'Aix en Provence, certificats sans date, annexes 4.

Mise a disposition du public du dossier et du registre d'enquête

Le dossier et registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public dans la mairie 12 rue Pierre et Marie Curie, bureau des Commissions, pendant toute la durée de l'enquête, les jours ouvrables, aux heures prévues par l'arrêté d'organisation de l'enquête.

De plus, une adresse mail était également mise à disposition du public pour formuler ses observations.

A la fin de l'enquête, le registre a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- Lundi 12 juin 2017 de 09h00 à 12h00
- jeudi 22 juin 2017 de 14h00 à 17h00
- Mardi 27 juin 2017 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 7 juillet 2017 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 12 juillet 2017 de 09h00 à 12h00
- Lundi 17 juillet 2017 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur a disposé, pour la tenue de ses permanences, du bureau des Commissions au 12 rue Pierre et Marie Curie.

L'accueil a été excellent et les conditions matérielles n'ont posé aucun problème.

Les représentants de la Direction de la Planification Urbaine ont été présents pour apporter au public les explications nécessaires à la bonne lecture des planches.

D'autre part, la présence permanente, dans la salle, d'une représentante du Maître d'Ouvrage, a permis d'informer le public avant son entretien avec le Commissaire Enquêteur et de sauvegarder le registre d'enquête.

Toutes les séances de permanence indiquées dans l'arrêté de Madame le Maire de la Commune d'Aix en Provence ont été assurées et se sont déroulées dans de bonnes conditions, aucun incident n'est à signaler.

6 - LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Méthodologie

Pendant la période de mise à disposition du public du dossier et du registre d'enquête un certain nombre d'observations ou de questions ont été émises.

Ces observations ont été notées dans le registre d'enquête. En plus de celles-ci le registre collationne les pièces jointes, courriers et courriels de manière chronologique.

Le public avait la possibilité de transmettre ses observations, par courriels, à l'adresse : enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr

Chaque élément a été numéroté, la dernière pièce portant le numéro 902.

Chacune de ces observations a fait l'objet d'une lecture et d'un examen approfondi par le Commissaire Enquêteur.

La demande d'informations et de réponses sur les observations notées dans le registre, pièces annexes, courriers et mails a été transmise le 24 juillet 2017.

La Commune d'Aix en Provence a transmis, dans les délais requis, le mémoire en réponse aux questions posées lors de l'enquête.

Le maître d'ouvrage a transmis les réponses apportées au procès verbal de synthèse des observations recueillies par le commissaire enquêteur.

Synthèse des observations du public

Le tableau des interventions, annexes 13, met en évidence l'intervention de 902+21 = 923 personnes dont :

- 865 opposées
- 58 favorables dont le bâtonnier d'Aix-en-Provence au nom des 900 avocats du lieu.

- La pétition de 2.456 clients des commerçants des trois places, présentée lors de la précédente enquête, nous a légitimement été remise à nouveau.

Le nombre d'interventions du public révèle l'intérêt de celui-ci sur le sujet mais au delà de ce nombre, au delà des témoignages affectifs sur le parc, épidermiques sur la manque de parking aux trois places, ce sont les arguments concrets justifiés, mesurés, ... qui doivent être retenus pour se forger un avis. J'en veux pour exemple le nombre de fois où les mêmes arguments ont été avancés et où, sur près de 1.000 interventions, j'ai trouvé deux arguments intéressants qui n'ont été avancés qu'une seule fois.

Les interventions seront reprises pour vérifier leur justesse, leurs chiffrages ... permettant d'être retenues pour justifier des positions, quelques fois opposées, et forger l'avis du commissaire enquêteur. Nombre des vérifications passent évidemment par les réponses du pétitionnaire aux questions qui lui ont été adressées et par les avis des PPA quand elles ont été saisies par le pétitionnaire ou le commissaire enquêteur.

Les observations ou de questions qui ont été émises tournent autour de quelques thèmes qui sont les suivants :

- Art 7 : sa modification ne répond pas à l'esprit d'origine et les constructions définitives donnent une « vocation » au secteur concerné qui n'est plus alors une zone en attente de projet et doit être nommée au PLU.
- Le legs Rambot et toute sa problématique
- Le nombre de parkings suffisant pour les uns, insuffisant pour les autres commerçants et autres qui travaillent dans la zone
- La vision sur l'implantation des parkings relais
- Les causes de la baisse de chiffre d'affaire des commerçants
- Le relèvement de l'attraction de la zone commerciale concernée
- L'éloignement du Parc Rambot pour les uns, proche pour les autres surtout si une navette est instituée
- La surcharge automobile avec étranglement aux arts et Métiers et Nostradamus
- Le coût de réalisation pour si peu de place
- La pollution de l'air par les gaz et particules fines et les lois sur l'environnement
- L'arrivée des voitures non polluantes
- La dégradation du parc ou sa revalorisation
- L'impossibilité de déplacer les arbres sans les détruire
- La mort des arbres remarquables non déplacés
- La multitude d'arbres qui occupera ce parc en compensation

- Le peu d'ombre des nouveaux arbres
- La problématique de la nappe phréatique

Deux remarques, uniques, s'y ajoutent :

- dérangement du calme du jardin par les allées/venues des personnes entrant et sortant du parking
- la surface au sol occupée par les entrées et sorties de parking

Bien d'autres remarques ont été faites, alourdiraient ici la présentation alors que l'on peut retrouver dans le tableau récapitulatifs des interventions. Elles pourront être reprises dans la formulation de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur.

Outre les interventions des particuliers, un certain nombre de structures associatives, à but non lucratif, qui servent de relais entre les habitants d'un quartier, d'un lotissement ou d'une résidence (CIQ, Associations pour l' environnement, associations de commerçants, association professionnelles, ...) et les élus locaux, (conseillers, adjoints, maires de villes voisines), dont les objectifs sont de défendre l'intérêt général, sont venus consulter le dossier et ont transmis de nombreuses observations et réflexions.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, le maître d' œuvre et le paysagiste de l' opération du parking des Prêcheurs, sont venus spontanément et nous ont apporté des compléments d' information au dossier d' enquête.

Tableau des remarques et questions formulées lors de l'enquête

Annexe 13

7 – ANALYSES DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

Les services de l'urbanisme n'ont reçu de réponses que de la métropole Aix-Marseille-Provence. Cette réponse sera reprise lors de l'analyse des éléments de formulation de l'avis du commissaire enquêteur.

Annexe 9.

8 - REPONSES DU MAITRE D'ŒUVRE AUX QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Annexe 10 : accusé de réception du maître d'œuvre de la synthèse des observations

Annexe 11 : Réponses en retour de la synthèse des questions du commissaire enquêteur

9 – AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

(document séparé)

10 – ANNEXES

1/ Désignation du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

18/05/2017

N° E17000067 /13 LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11/05/2017, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Aix en Provence demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet **la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence visant à clarifier le règlement sur la construction d'équipements publics dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur Timon David Rambot situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Métiers et l'avenue de la Saint Victoire ;**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

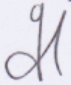
DECIDE

Article 1er : M. Marcel GERMAIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune d'Aix en Provence et à M. Marcel GERMAIN.

Fait à Marseille, le 18/05/2017

P. Le Président,
Le 1^{er} Vice-président,

G. FEDOU

2/ Arrêté d'ouverture d'enquête publique par madame le maire d'Aix-en-Provence



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Planification Urbaine

Extrait du registre des arrêtés N° A.2017-700

NOUS, MAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

Accusé de réception en préfecture

Identifiant :

Date de réception :

Date de notification

Date d'affichage : du au

Date de publication :

ARRÊTÉ

OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs à la procédure d'enquête publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2015-349 du 23 juillet 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la décision n°E17000067/13 du 18 mai 2017 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille désignant le commissaire enquêteur,

VU le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aix-en-Provence,

ARRETONS:

ARTICLE 1- OBJET DE L'ENQUETE ET COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aix-en-Provence visant à clarifier le règlement sur la construction de bâtiments à destination de service public ou d'intérêt collectif dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur d'attente de projet Timon David Rambot situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Métiers et l'avenue de la Sainte Victoire à Aix en Provence.

Le dossier de modification n°2 de Plan Local d'Urbanisme comprend:

- une note de présentation au titre des articles R.123-8-2°, R.123-8-3°et R.123-9-8° du code de l'environnement,
- les avis des personnes publiques associées le cas échéant, ou le courrier de consultation des personnes publiques associées,
- le rapport de présentation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et ses annexes,
- le projet de modification n°2 du règlement du Plan Local d'Urbanisme

Hotel de Ville 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 - France - Tél. + 33(0)4.42.91.90.00 - Télécopie + 33(0)4.42.91.94.92 - www.mairie-aixenprovence.fr

- le règlement dans la version du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 juillet 2015

ARTICLE 2 - MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage pour la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, objet de l'enquête est la Mairie d'Aix-en-Provence – Place de l'Hôtel de Ville – 13100 Aix-en-Provence.

ARTICLE 3 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné le commissaire enquêteur : Monsieur Marcel GERMAIN, chef de secteur chez Total, chargé de mission environnement raffinage.

ARTICLE 4 – DUREE, JOURS ET LIEU D'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera durant 36 jours consécutifs à compter **du lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus**.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête du lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus et chacun pourra prendre connaissance du dossier dans les conditions suivantes :

Consultation du dossier d'enquête sur support papier	Dossier en consultation	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des Commissions 12, rue Pierre et Marie Curie rez-de-jardin, 13100 Aix-en-Provence
Consultation du dossier d'enquête dématérialisé	En accès gratuit sur un poste informatique.	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr		

Le public pourra consigner ses observations **à l'attention du commissaire-enquêteur**

Durant la période de l'enquête publique du lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus:	
Consignation écrite des observations sur le registre d'enquête	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des Commissions 12, rue Pierre et Marie Curie rez-de-jardin, 13100 Aix-en-Provence aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Consignation écrite des observations par voie électronique	Les courriels pourront être adressés du 12 juin 2017 à partir de 9h00 jusqu'au 17 juillet 2017 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr
Consignation écrite des observations par courrier postal	Monsieur le commissaire-enquêteur Mairie d'Aix-en-Provence Direction de la Planification Urbaine 12, rue Pierre et Marie Curie CS 30715 13616 Aix-en-Provence - cedex1

Les observations adressées pendant la durée de l'enquête par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête.

ARTICLE 5 – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations

- aux jours et heures suivants :

Lundi 12 juin : de 9h00 à 12h00
Jeudi 22 juin : de 14h00 à 17h00
Mardi 27 juin : de 9h00 à 12h00
Vendredi 7 juillet : de 14h00 à 17h00
Mercredi 12 juillet : de 9h00 à 12h00
Lundi 17 juillet : de 14h00 à 17h00

- au lieu suivant :

Mairie d'Aix-en-Provence – Bureau des commissions - 12, rue Pierre et Marie Curie - rez-de-jardin
13100 Aix-en-Provence

ARTICLE 6 – CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre à Madame le Maire de la Commune d'Aix-en-Provence, le dossier accompagné de son rapport ainsi que de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public à la Mairie d'Aix-en-Provence – Service Accueil du Plan Local d'Urbanisme - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, à la Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr, pendant un an à l'issue de l'enquête publique.

ARTICLE 7 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique n'est pas soumis à évaluation environnementale au regard de l'article R.104-8-2° du code de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête comporte une note comprenant les informations environnementales se rapportant à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette note est consultable pendant la durée de l'enquête publique, à la Mairie d'Aix-en-Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, Direction de la Planification Urbaine - 13100 Aix-en-Provence.

ARTICLE 8 – PERSONNE RESPONSABLE

La personne responsable de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme auprès de laquelle des informations pourront être demandées est la Direction de la Planification Urbaine de la ville d'Aix-en-Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr.

ARTICLE 9 – FORMALITES DE PUBLICITE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les conditions de la tenue de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci :

- dans les deux journaux désignés ci-après, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête :
 - La Provence
 - La Marseillaise
- sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr.

Cet avis sera également affiché à l'Hôtel de Ville, à la Mairie sise 12, rue Pierre et Marie Curie et dans les mairies annexes suivantes Jas de Bouffan, Granettes - Pey Blanc- Saint-Mitre, Celony la Calade, Pont de l'Arc, Quartier des Facultés, les Milles et Les Hauts d'Aix, ainsi que sur le secteur d'attente de projet Timon David Rambot.

ARTICLE 10 – DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal de la commune d'Aix-en-Provence sera compétent pour prendre toute délibération portant sur l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 11 - EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 mai 2017.

POUR LE MAIRE DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE
ET PAR DELEGATION,

Alexandre GALLESE,
Adjoint Délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du Territoire



AIX en PROVENCE
LA VILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2017-700 du 22 mai 2017, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique portant sur la **MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**.

A cet effet, M. Marcel GERMAIN, Chef de secteur chez TOTAL, chargé de mission environnement raffinement, a été désigné commissaire enquêteur par décision n° E17000067/13 du 18 mai 2017 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Cette enquête se déroulera durant 36 jours consécutifs **du lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus**.

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition du public dans les conditions suivantes :

Consultation du dossier d'enquête sur support papier	Dossier en consultation	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consultation du dossier d'enquête dématérialisé	En accès sur un poste informatique	Sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr	

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :

Consignation écrite des observations sur le registre d'enquête	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consignation écrite des observations par voie électronique	Les courriels pourront être adressés du 12 juin 2017 à partir de 9h00 jusqu'au 17 juillet 2017 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr	
Consignation écrite des observations par courrier postal	Monsieur le commissaire enquêteur Mairie d'Aix-en-Provence Direction de la Planification Urbaine 12, rue Pierre et Marie Curie CS 30715 13616 Aix-en-Provence – cedex 1	

Les observations adressées pendant la durée de l'enquête par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations :

aux jours et heures suivants : Lundi 12 juin 2017 : de 9h00 à 12h00 Jeudi 22 juin 2017 : de 14h00 à 17h00 Mardi 27 juin 2017 : de 9h00 à 12h00 Vendredi 7 juillet 2017 : de 14h00 à 17h00 Mercredi 12 juillet 2017 : de 9h00 à 12h00 Lundi 17 juillet 2017 : de 14h00 à 17h00	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence
--	--

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-en-Provence vise à clarifier le règlement sur la construction de bâtiments à destination de service public ou d'intérêt collectif dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur d'attente de projet Timon David Rambot situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Métiers et l'avenue de la Sainte Victoire à Aix en Provence.

Le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique n'est pas soumis à évaluation environnementale au regard de l'article R.104-8-2° du code de l'urbanisme. Le dossier d'enquête comporte une note comprenant les informations environnementales se rapportant à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le maître d'ouvrage pour le projet de modification objet de l'enquête est la Mairie d'Aix-en-Provence – Place de l'Hôtel de Ville – 13100 Aix-en-Provence. La personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme auprès de laquelle des informations, notamment environnementales, pourront être demandées est la Direction de la Planification Urbaine de la ville d'Aix-en-Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence. Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, Service Accueil du PLU - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, à la Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr, pendant un an à l'issue de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal de la commune d'Aix-en-Provence sera compétent pour prendre toute délibération portant sur l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

4/ Certificat d'affichage



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DGAS RESSOURCES HUMAINES
& SERVICES AUX PUBLICS

Direction Services aux Publics
Service de la Réglementation,
de la Police Administrative,
et de la Protection Animale

CB/AN/N° 124776

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous, Maire d'Aix-en-Provence

Certifions

Que les avis d'enquête publique relatifs à la « Modification n° 2
du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence »

ont été affichés en Mairie Centrale sur trois sites : En mairie centrale, sous le
porche de l'Hôtel de Ville, sur le panneau d'affichage officiel à proximité du
quartier de la gare, place Lucien Paye et à l'entrée du Parc Rambot, Cours des Arts
et Métiers

du 24 mai 2017

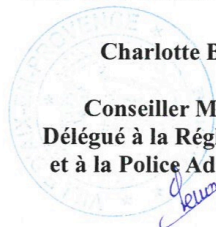
au 17 juillet 2017 inclus.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en l'Hôtel de Ville, le

Charlotte BENON

**Conseiller Municipal,
Délégué à la Réglementation,
et à la Police Administrative**



Annonces légales



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n° A.2017-700 du 22 mai 2017, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique portant sur la **MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**.

A cet effet, M. Marcel GERMAIN, Chef de secteur chez TOTAL, chargé de mission environnement (affinage), a été désigné commissaire enquêteur par décision n° 17000067/13 du 18 mai 2017 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Cette enquête se déroulera durant 36 jours consécutifs du lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus.

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition du public dans les conditions suivantes :

Consultation du dossier d'enquête sur support papier	Dossier en consultation	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consultation du dossier d'enquête dématérialisé	En accès sur un poste informatique	Sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr	

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :

Consignation écrite des observations sur le registre d'enquête	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consignation écrite des observations par voie électronique	Les courriels pourront être adressés du 12 juin 2017 à partir de 9h00 jusqu'au 17 juillet 2017 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr	
Consignation écrite des observations par courrier postal	Monsieur le commissaire enquêteur Mairie d'Aix-en-Provence Direction de la Planification Urbaine 12, rue Pierre et Marie Curie CS 30715 13616 Aix-en-Provence – cedex 1	

Les observations adressées pendant la durée de l'enquête par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus seront annexées au registre d'enquête et mises à la disposition du public au lieu de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations :

aux jours et heures suivants :	au lieu suivant :
Lundi 12 juin 2017 : de 9h00 à 12h00	Mairie d'Aix-en-Provence
Mardi 13 juin 2017 : de 14h00 à 17h00	Bureau des commissions
Mercredi 14 juin 2017 : de 9h00 à 12h00	12, rue Pierre et Marie Curie
Jeudi 15 juin 2017 : de 14h00 à 17h00	13100 Aix-en-Provence

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-en-Provence vise à clarifier le règlement sur la construction de bâtiments à destination de service public ou d'intérêt collectif dans les secteurs d'atème de projet, notamment le secteur d'atème de projet Trimon David Hambot situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Méiers et l'avenue de la Sainte Victoire à Aix en Provence.

Le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique n'est pas soumis à évaluation environnementale au regard de l'article R.104-8-

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@eurosud-publicite.fr
www.laprovincematchespublics.com

Vendredi 26 Mai 2017
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

OBJET DE L'ACCORD-CADRE : Cet accord-cadre en deux lots distincts, multi-attributaire sur ordres, de prestations de services, a pour objet des impressions et des reproductions de documents de petits et grands formats au profit de la mission LN PCA.

LIEUX D'EXECUTION :
SNCF Réseau – Mission LN PCA
Les Docks – Artium 10.5 - 10, Place de la Joliette - 13567 MARSEILLE
CEDEX 02

NOMBRE DE CANDIDATS : non limité.

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : Le 06 juin 2017 à 15h00.

PUBLICATION DE L'AVIS DE MARCHE : au JOUE : le 20 mai 2017 sous la référence 2017/S 097-192 269.

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Après lecture attentive de l'avis JOUE précité, les entreprises sont invitées à consulter leur dossier de candidature selon les exigences formulées dans ce même avis. Le dossier de candidature sera présenté dans une enveloppe spécifique portant la mention « Accord-cadre multi-attributaire sur ordres LNP-CA-EUPE2-REPRO2, impressions et reproductions de documents de petits et grands formats au profit de la mission LN PCA », avec la mention « Ne pas ouvrir ».

ADRESSE POSTALE : dans ce cas, l'enveloppe du dossier de candidature devra être insérée dans l'enveloppe postale :

Monsieur le Chef de la Mission LN PCA,
SNCF Réseau - Direction Territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Les Docks – Artium 10.4
10, Place de la Joliette
BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

M. Daniel GODARD
Cellule Marchés
Téléphone : 04 96 17 02 94 - daniel.godard@reseau.sncf.fr

LANGUE UTILISÉE DANS L'OFFRE : le français.

DATE DE PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS : le 26 mai 2017

591178

APPELS D'OFFRES

PROFIL ACHETEUR

proposé par

La Provence

PROVENCE



**GARDANNE
Ouverture
de la piscine**

Le centre aquatique ouvre ses portes le 29 mai. Horaires du 29 mai au 30 juin : jeudi et vendredi de 12h à 14h et de 17h à 19h, lundi, mardi, mercredi et samedi de 12h à 19h, dimanche de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h. Du 1er juillet au 3 septembre : tous les jours de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h30. Pour rappel : Le centre de loisirs aquatiques a ouvert en 2004 à l'emplacement

de l'ancienne piscine municipale, dont il a conservé le grand bassin de 50 mètres. Il dispose pour les enfants d'une patinoire et d'un bassin ludique avec une aire de jeux, un mini toboggan, des jets d'eau. Des leçons de natation individuelles (3 personnes maximum) peuvent être prises auprès des maîtres-nageurs. Des leçons d'aquagym ont lieu les mardis et jeudis de 18h30 à 19h15 jusqu'au 30 juin. En juillet-août, le créneau sera de 19h15 à 20h. Le CCAS propose une activité aquagym pour les retraités les mercredis et samedis de 9h30 à

10h15 jusqu'à fin juin, avec un créneau supplémentaire le lundi à partir de juillet.

**Concert des
Orchestres à l'école**

Les orchestres à l'école Château Pitty et Jacques Prévert, en partenariat avec la Médiathèque Nelson Mandela et l'École de musique présenteront leur spectacle musical et dansé lundi 29 mai à 19h à La Halle Léo-Ferré. Entrée libre.

**ARLES. Ferrade fraternelle à la manade
Albert-Chapelle**

● Rendez-vous traditionnel du PCF arlésien, la ferrade de l'ascension s'est tenue cette année sous un soleil d'été. Après la visite du maire, Hervé Schiavetti, Jean-Frédéric Déjean, le jeune secrétaire de section a pris la parole, entouré des conseillers départementaux Aurure Raoux et Nicolas Koukias, mais aussi de Cédric Fernandez, adjoint PCF au maire de Miramas, venu en voisin. Il a remercié les Scop TI, le Secours populaire et Marjolaine Charrière, la repré-

sentante d'Ensemble Arlés pour leur présence avant d'évoquer l'actualité politique dans une transcription où les communistes ont décidé de se retirer « pour ne pas ajouter de la confusion à la division ». Regrettant que « la France insoumise sur Arles n'ait pas souhaité nous rencontrer », il rappelle que le PCF n'a « d'accord avec personne », et souligne « l'esprit de responsabilité » face à la menace FN qui a motivé le retrait de ses candidats.

110705810

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

POUR PASSER VOS ANNONCES DANS CETTE RUBRIQUE

VAUCLUSE

Tél. 04.90.14.86.60 - Fax 04.90.14.86.69



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAUCLUSE

**AVIS
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE PREVENTION DES RISQUES TECHNIQUES
- INSTALLATIONS CLASSEES -**

« L'arrêté préfectoral, modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2013357-0001 du 23 décembre 2013 modifié encadrant les activités du pôle de valorisation énergie-matières exploité par la société SUEZ IRY ENERGIE (ex. NOVERGIE) sur le territoire de la commune de Vedène, a été signé le 22 mai 2017. Il est consultable en mairie de Vedène ainsi que sur le site internet de l'Etat en Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr. »

111784

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par actions simplifiée «DEEP BLUE SHARK». Siège : AVIGNON (84000), 17 boulevard du Champouffroy. Objet : spectacle vivant, attractions foraines, présentation d'animaux, jeux, amusements publics, vente de boissons, confiseries. Capital : 2.000 euros. Durée : 99 ans. Présidente : SARL 3C DEVELOPPEMENT, dont le siège est à AVIGNON (84000), 2 Place de l'Armide, RCS AVIGNON 829 693 449. Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer. Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la qualité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. Clauses restreignant la libre disposition des actions : Toute cession est soumise à l'agrément des actionnaires à la majorité des deux tiers, le cédant prenant part au vote. La société sera immatriculée au RCS d'AVIGNON.

111791

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Marchés publics : Tél. 04 91 37 53 53 - executions@marseille.fr	MARSEILLE Tél. 04 91 37 53 34 - ip@marseille.fr	Ty de sociétés : Tél. 04 91 37 53 34 - ip@marseille.fr	MARTIGUES Tél. 04 43 39 61 martiguespub@marseille.fr
---	--	--	--



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2017-700 du 22 mai 2017, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique portant sur la **MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**. A cet effet, M. Marcel GERMAIN, Chef de secteur chez TOTAL, chargé de mission environnement raffinage, a été désigné commissaire enquêteur par décision n° E1700067/13 du 18 mai 2017 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille. Cette enquête se déroulera durant 36 jours consécutifs du lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus. Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition du public dans les conditions suivantes :

Consultation du dossier d'enquête sur support papier	Dossier en consultation	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consultation du dossier d'enquête dématérialisé	En accès sur un poste informatique	sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr	

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :

Consignation écrite des observations sur le registre d'enquête	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consignation écrite des observations par voie électronique	Les courriels pourront être adressés du 12 juin 2017 à partir de 9h00 jusqu'au 17 juillet 2017 à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr	
Consignation écrite des observations par courrier postal	Monsieur le commissaire enquêteur Mairie d'Aix-en-Provence Direction de la Planification Urbaine 12, rue Pierre et Marie Curie CS 30715 13616 Aix-en-Provence cedex 1	

Les observations adressées pendant la durée de l'enquête par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations :

aux jours et heures suivants : lundi 12 juin 2017 : de 9h00 à 12h00 jeudi 22 juin 2017 : de 14h00 à 17h00 mardi 27 juin 2017 : de 9h00 à 12h00 vendredi 7 juillet 2017 : de 14h00 à 17h00 mercredi 12 juillet 2017 : de 9h00 à 12h00 jeudi 17 juillet 2017 : de 14h00 à 17h00	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence
---	---

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-en-Provence vise à clarifier le règlement sur la construction de bâtiments à destination de service public ou d'intérêt collectif dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur d'attente de projet Timon David Rambot situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Métiers et l'avenue de la Sainte Victoire à Aix en Provence. Le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique n'est pas soumis à évaluation environnementale au regard de l'article R.104-8-2° du code de l'urbanisme. Le dossier d'enquête comporte une note comprenant les informations environnementales se rapportant à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le maître d'ouvrage pour le projet de modification objet de l'enquête est la Mairie d'Aix-en-Provence - Place de l'Hôtel de Ville - 13100 Aix-en-Provence. La personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme auprès de laquelle des informations, notamment environnementales, pourront être demandées est la Direction de la Planification Urbaine de la ville d'Aix-en-Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, 13100 Aix-en-Provence. Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, Service Accueil du PLU - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, à la Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr, pendant un an à l'issue de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal de la commune d'Aix-en-Provence sera compétent pour prendre toute délibération portant sur l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Annonces légales



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n° A.2017-700 du 22 mai 2017, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique portant sur la MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

A cet effet, M. Marcel GERMAN, Chef de secteur chez TOTAL, chargé de mission environnement raffinage, a été désigné commissaire enquêteur par décision n° 17000067/13 du 18 mai 2017 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Cette enquête se déroulera durant 36 jours consécutifs du lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus.

Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition du public dans les conditions suivantes :

Consultation du dossier d'enquête sur support papier	Dossier en consultation	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consultation du dossier d'enquête dématérialisé	En accès sur un poste informatique	Sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr	

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :

Consignation écrite des observations sur le registre d'enquête		au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consignation écrite des observations par voie électronique		Les courriels pourront être adressés du 12 juin 2017 à partir de 9h00 jusqu'au 17 juillet 2017 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr	
Consignation écrite des observations par courrier postal		Monsieur le commissaire enquêteur Mairie d'Aix-en-Provence Direction de la Planification Urbaine 12, rue Pierre et Marie Curie CS 30715 13616 Aix-en-Provence – cedex 1	

Les observations adressées pendant la durée de l'enquête par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus seront annexées au registre d'enquête et mises à la disposition du public au lieu de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations :

aux jours et heures suivants :	au lieu suivant :
Lundi 12 juin 2017 : de 9h00 à 12h00	Mairie d'Aix-en-Provence
Mardi 22 juin 2017 : de 14h00 à 17h00	Bureau des commissions
Mardi 27 juin 2017 : de 9h00 à 12h00	12, rue Pierre et Marie Curie
Vendredi 12 juillet 2017 : de 14h00 à 12h00	13100 Aix-en-Provence
Lundi 17 juillet 2017 : de 14h00 à 17h00	

La modification n°2 du Plan local d'urbanisme d'Aix-en-Provence vise à clarifier le règlement sur la construction de bâtiments à destination de service public ou d'intérêt général dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur d'attente de projet Tiron David Rambon situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Métiers

Contacts : 04.91.84.46.30 - ai@eurosud-publicite.fr
www.laprovenchemarchespubliques.com

Jeudi 15 Juin 2017
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du département

quatre-vingt pour avoir précédemment été que cet assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales sont tenus, dans les délais légaux, à la disposition, des actionnaires au siège social.

Le Conseil d'Administration,

Appels d'offres Marchés publics

adresse incontournable

Région Provence
Côte d'Azur/Corse

www.laprovenchemarchespubliques.com

• Entreprises candidates :
Pour consulter GRATUITEMENT et répondre
électroniquement au 1^{er} appel d'offres PARCA

PROVENCE



ARLES. Ferrade fraternelle à la manade Albert-Chapelle

● Rendez-vous traditionnel du PCF arlésien, la ferrade de l'ascension s'est tenue cette année sous un soleil été.
Après la visite du maire, Hervé Schiavetti, Jean-Frédéric Déjean, le jeune secrétaire de section a pris la parole, entouré de conseillers départementaux Aurère Raoux et Nicolas Koukas, mais aussi de Gaëtan Fernandez adjoint PCF au maire de Miramas, venu en voisin. Il a remercié les Scop'ITI, le Secours populaire et Marie-Jeanne Charrière, la rep-
sentante d'Ensemble Arles pour leur présence avant d'évoquer l'actualité politique dans une circonscription où les communistes ont décidé de se retirer « pour ne pas ajouter de la confusion à la division ». Regrettant que « la France recourse sur Arles à tout pas sou-
haité nous rencontrer », il rappelle que le PCF n'a « d'accord avec per-
sonne », et souligne « l'esprit de res-
ponsabilité » face à la menace FN qui a motivé le retrait de ses can-
didats.
PROVENCE

**GARDANNE
Ouverture de la piscine**

Le centre aquatique ouvre ses portes le 29 mai. Horaires : vendredi de 12h à 14h et de 17h à 19h, lundi, mardi, mercredi et samedi de 12h à 19h, dimanche de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h. Du 1er juillet au 3 septembre : tous les jours de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h30. Pour rappel : Le centre de loisirs aquatiques a ouvert en 2004 à l'emplacement

de l'ancienne piscine municipale, dont il a conservé le grand bassin de 50 mètres. Il dispose pour les enfants d'une patinoire et d'un bassin ludique avec une aire de jeux, un mini toboggan, des jets d'eau. Des leçons de natation individuelles (3 personnes maximum) peuvent être prises auprès des maîtres-nageurs. Des leçons d'aquagym ont lieu les mardis et jeudis de 18h30 à 19h15 jusqu'au 30 juin. En juillet-août, le créneau sera de 18h15 à 20h. Le CCAS propose une activité aquagym pour les retraités les mercredis et samedis de 9h30 à

10h15 jusqu'à fin juin, avec un créneau supplémentaire le lundi à partir de juillet.

Concert des Orchestres à l'école

Les orchestres à l'école Château Pitty et Jacques-Frovert, en partenariat avec la Médiathèque Nelson-Mandela et l'École de musique présenteront leur spectacle musical et dansé lundi 29 mai à 19h à La Halle Léo-Ferré. Entrée libre.

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

MARSEILLE Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 63 - executions@lamarseillaise.fr	MARTIGUES Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 - lpp@lamarseillaise.fr	MARTIGUES Tél. 04 42 41 59 61 martiguypub@lamarseillaise.fr
---	---	--



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2017-700 du 22 mai 2017, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique portant sur la **MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**.
A cet effet, M. Marcel GERMAIN, Chef de secteur chez TOTA, chargé de mission environnement raffinage, a été désigné commissaire enquêteur par décision n° E1700067/13 du 18 mai 2017 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.
Cette enquête se déroulera durant 36 jours consécutifs du **lundi 12 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus**.
Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, sur lequel le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition du public dans les conditions suivantes :

Consultation du dossier d'enquête sur support papier	Dossier en consultation	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consultation du dossier d'enquête dématérialisé	En accès sur un poste informatique sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr		
Consignation écrite des observations sur le registre d'enquête	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence		aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Consignation écrite des observations par voie électronique	Les courriels pourront être adressés du 12 juin 2017 à partir de 9h00 jusqu'au 17 juillet 2017 à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr		
Consignation écrite des observations par courrier postal	Monsieur le commissaire enquêteur Mairie d'Aix-en-Provence Direction de la Planification Urbaine 12, rue Pierre et Marie Curie CS 30715 13516 Aix-en-Provence cedex 1		

Les observations adressées pendant la durée de l'enquête par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête.
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations :

aux jours et heures suivants : lundi 12 juin 2017 : de 9h00 à 12h00 jeudi 22 juin 2017 : de 14h00 à 17h00 mardi 27 juin 2017 : de 9h00 à 12h00 vendredi 7 juillet 2017 : de 14h00 à 17h00 mercredi 12 juillet 2017 : de 9h00 à 12h00 lundi 17 juillet 2017 : de 14h00 à 17h00	au lieu suivant : Mairie d'Aix-en-Provence Bureau des commissions 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence
--	--

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-en-Provence vise à clarifier le règlement sur la construction de bâtiments à destination de services publics ou d'intérêt collectif dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur d'attente de projet Timon David Rambot situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Métiers et l'avenue de la Sainte Victoire à Aix en Provence. Le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique n'est pas soumis à évaluation environnementale au regard de l'article R.104-32° du code de l'urbanisme. Le dossier d'enquête comporte une note comprenant les informations environnementales se rapportant à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
Le maître d'ouvrage pour le projet de modification objet de l'enquête est la Mairie d'Aix-en-Provence - Place de l'Hôtel de Ville 13100 Aix-en-Provence. La personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme auprès de laquelle des informations, notamment environnementales, pourront être demandées est la Direction de la Planification Urbaine de la ville d'Aix-en-Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, Service Accueil du PLU - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, à la Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr, pendant un an à l'issue de l'enquête publique.
Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal de la commune d'Aix-en-Provence sera compétent pour prendre toute délibération portant sur l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES
POUR PASSER VOS ANNONCES DANS CETTE RUBRIQUE

VAUCLUSE
Tél. 04.90.14.86.60 - Fax 04.90.14.86.69

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAUCLUSE

AVIS
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE PREVENTION DES RISQUES TECHNIQUES
- INSTALLATIONS CLASSEES -

«L'arrêté préfectoral, modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2013357/0001 du 23 décembre 2013 modifié encadrant les activités du pôle de valorisation énergie-matières exploitée par la société SUEZ RV ENERGIE (ex NOVERGIE) sur le territoire de la commune de Vedène, a été signé le 22 mai 2017. Il est consultable en mairie de Vedène ainsi que sur le site internet de l'Etat en Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr.»
111784

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par actions simplifiée «DEEP BLUE SHARK».
Siège : AVIGNON (84000), 17 boulevard du Champfleury.
Objet : spectacle vivant, attractions foraines, présentation d'animaux, jeux, amusements publics, vente de boissons, confiseries. Capital : 2 000 euros.
Durée : 99 ans.
Présidente : SARL SC DEVELOPPEMENT, dont le siège est à AVIGNON (84000), 2 Place de l'Armande, RCS AVIGNON 829 893 449
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.
Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la qualité du capital possédé et chaque action donne droit à un vote.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : Toute cession est soumise à l'agrément des actionnaires à la majorité des deux tiers, le cédant prenant part au vote.
La société sera immatriculée au RCS d'AVIGNON. 111781

9/ Réponse de la métropole

Copie conforme de 2017/07/E124994 le 17-08-2017 13:08:03



Le Vice-Président
Délégué à la Mobilité, Déplacement, Transports
Maire de La Roque d'Anthéron

Dossier suivi par :
DGA Mobilité et Infrastructures de Transport
Direction de la Mobilité
Raphaël MARI
04.42.91.49.20
Réf. Courrier : 2017_DM_RM_0683

MAIRIE AIX EN PROVENCE
SERVICE COURRIER
N° MAARCH :

ARRIVEE 21 JUL. 2017
Aix-en Provence, le 13 JUL. 2017
ENREGISTRE INFORMATIQUEMENT

A l'attention de :

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie d'Aix-en-Provence
Direction de la Planification Urbaine
12, rue Pierre et Marie Curie
CS 30715
13616 Aix-en-Provence – cedex 1

Objet : Avis de la métropole sur la clarification du règlement sur la construction de bâtiments à destination de service public ou d'intérêt collectif dans les secteurs d'attente de projet, notamment le secteur d'attente de projet Timon David Rambot situé entre le cours Saint Louis, le cours des Arts et Métiers et l'avenue Sainte Victoire à Aix en Provence

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite au courrier reçu de la part de la ville d'Aix, veuillez trouver ci après l'avis de la métropole concernant la modification proposée au PLU qui vise à permettre la création d'une construction de type parking au droit du parc Rambot.

La création de ce parking accompagne la piétonisation des places Prêcheurs, Madeleine, Verdun. Cette dernière répond ainsi à l'un des objectifs du PDU du Pays d'Aix, à savoir : la limitation de la place de la voiture en surface en ville, au profit des autres modes de déplacements comme la marche et le vélo.

La piétonisation des places va limiter les flux entrants dans le centre historique avec la suppression de 220 places en surface.

Pour limiter les véhicules en centre ville, l'une des actions du PDU consiste à ceinturer la ville de parkings relais pour capter les pendulaires et automobilistes à la recherche de stationnement de longue durée. Connectés gratuitement au réseau de transports en commun, ces parkings proposent de stationner pour seulement 2.20€ la journée.

Un nouveau parking relais aux Platanes, prévu pour 2020 en plus de l'actuel situé route des Alpes, permettra de capter les flux nord / est du bassin de mobilité dont les axes routiers sont de plus en plus saturés aux heures de pointes.

Aussi, le parking qui pourrait être créé sous le parc Rambot par la ville d'Aix, devrait être complémentaire des autres parkings relais et du parking Rambot existant en privilégiant le stationnement courte durée, et le stationnement résidentiel.

0 3 0 0

Copie conforme de 2017/07/E124994 le 17-08-2017 13:08:03

Il devrait par ailleurs s'accompagner de mesure comme :

- La suppression des places en surfaces sur le cours des arts et métiers, et la rue Portalis, comme indiqué dans le projet. Cela permettrait de restituer moins de places qu'il n'en serait créées en centre ville. Les parkings relais permettent de compenser cette diminution en offrant des solutions de stationnement moins génératrices de nuisances car excentrés.

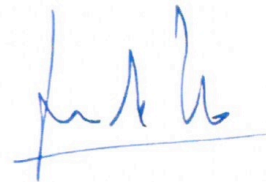
Ces suppressions de places de stationnement pourraient s'accompagner d'aménagements en faveur des piétons et PMR (larges trottoirs) pistes et bandes cyclables, stationnements vélo sur ces axes, voire de couloirs bus cours de Arts et Métiers (hypothèse PDU 2015).

- Une réflexion sur l'accueil au sein de ce futur parking de véhicules de livraisons pour canaliser les flux liés à l'activité de logistique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Pour le Président et par délégation

Jean-Pierre SERRUS



10/ Accusé réception synthèse des observations

**ENQUÊTE PUBLIQUE
CONCERNANT LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE VISANT A CLARIFIER LE REGLEMENT SUR LA
CONSTRUCTION D'EQUIPEMENT PUBLICS DANS LES SECTEURS D'ATTENTE DE
PROJETS, NOTAMMENT LE SECTEUR TIMON DAVID RAMBOT**

Je soussigné, Marcel GERMAIN,

En ma qualité de commissaire enquêteur, remets ce jour en main propre,

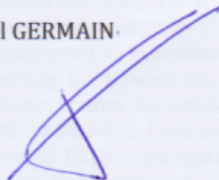
Le procès verbal de synthèse des observations à propos de l'enquête publique
concernant la

**modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence
visant a clarifier le règlement sur la construction d'équipement publics dans les
secteurs d'attente de projets, notamment le secteur timon David Rambot**

à la direction générale adjointe des services Urbanisme et Aménagement, Direction de la
Planification Urbaine.

Fait en deux exemplaires, à Aix-en-Provence le 24 juillet 2017

Marcel GERMAIN



M.

Courrier arrivé le :

24 JUL. 2017

**Direction de la
Planification Urbaine**

Dossier n° E1700067/13

11/ Réponses en retour de la synthèse des questions du commissaire enquêteur

Aix-en-Provence, le 26 JUIL. 2017



AIX en PROVENCE
LA VILLE

Cabinet des Adjointes

Monsieur Marcel GERMAIN
Commissaire-enquêteur
17, le Clos Raumartin
13700 MARIIGNANE

n° 456
Marché n° 127405

Objet : Enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-en-Provence - Réponse du maître d'ouvrage

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous nous avez transmis par courrier du 24 juillet 2017 le procès verbal de synthèse des observations et questions relatives à l'enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-en-Provence qui s'est déroulée du 12 juin au 17 juillet 2017.

Vous trouverez à cet effet, en annexe de la présente, les réponses de la ville d'Aix-en-Provence aux questions posées.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Alexandre GALLESE

**Adjoint Délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du territoire**

CS 30715 - 13616 Aix-en-Provence - Codex 1 - Tél : 04.42.91.90.00 - Télécopie : 04.42.91.90.93 - Internet : www.aixenprovence.fr

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE VISANT A CLARIFIER LE REGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION D'EQUIPEMENT PUBLICS DANS LES SECTEURS D'ATTENTE DE PROJETS, NOTAMMENT LE SECTEUR TIMON DAVID RAMBOT			
OBSERVATIONS ET QUESTIONS			
N° E17000067 / 13			
N°	Questions / observations	Réponses Urbanisme	Commentaire Commissaire Enquêteur
1	le projet de parking est-il sous la parcelle offerte par M. Rambot, en partie ? Pas du tout ?	Oui en totalité	
2	Quelle est la surface de la seule partie offerte par M. Rambot concernée par le parking ?	Inférieure à 3000 m ²	
3	La surface occupée dans le parc par les entrées et sorties automobiles, piétonnes, bouches d'air, parties "prisonnières" parce qu'excentrées par ces structures...est-elle bien de 1150m ² dans laquelle les structures en surfaces "dessinent" le parking en sous sol ?	Non la surface occupée sera bien moindre à 1150 m ² .	Mais combien ?

4	Comment ce projet de parking peut être rendu compatible avec la donation Rambot attendu que le code civil interdit strictement le changement de la destination d'un legs qui n'aurait pas été fait, aux termes des articles 900-2 à 900-8 du Code civil, dans les 10 ans à compter de la date d'acceptation de cette donation ?	Cette question n'a pas d'incidence urbanistique ni environnementale sur la procédure de modification n°2 du PLU qui concerne les secteurs en attente de projet.	Selon ses termes, la demande d'enquête publique devait permettre « la clarification de cette règle – Art 7 - qui est de donner la possibilité de réaliser des parkings en ouvrage dans les secteurs d'attente de projet dans l'objectif de reporter une partie du stationnement de centre ville vers ces parkings »
5	Comment vont se gérer sorties piétonnes aux heures de fermetures du parc ?	Le parking sera ouvert 24 heures sur 24 Une sortie piétonne à l'ouest donnant directement sur le cours des Arts et Métiers sera ouverte 24 heures sur 24. Celles donnant dans le jardin seront fermées aux mêmes heures que le jardin.	
6	L'ABF est-elle consultée sur l'impact visuel du parking dans l'allée remarquable des Arts et Métiers ?	Oui, l'ABF est consultée.	Mais quelle avis ???
7	Quelles sont les conclusions tirées de l'étude de la circulation urbaine sur l'impact en circulation généré sur le boulevard des Arts et Métiers par la réalisation du parking ?	Voir l'étude de circulation. A l'heure de pointe, l'impact sur la circulation est de 5%.	
8	Le coût des aménagements de voiries (feux tricolores, tourne à gauche ...) est-il évalué et compris dans le coût des travaux du parking	Le coût des aménagements de voirie est intégré dans le programme d'aménagement du Bd des Arts et Métiers.	

9	L'étude d'impact du parking (bien que la législation ne l'exige pas) demandée à la SEMEPA par Me le Maire (30 mars 2017, commission de concertation) est-elle terminée quelles sont ses conclusions ?	Une demande au cas par cas a été effectuée auprès de l'Autorité Environnementale qui a conclu que l'étude d'impact au sens de la loi n'était pas nécessaire.	Pourtant, bien qu'elle rappela en concertation qu'elle n'avait pas obligation de le faire, Madame le maire s'était engagé à demander une étude d'impact
10	Connaît-on les mesures en CO, CO2, particules, ... sur le boulevard des Arts et Métiers et prévues en rejets par le parking ?	Non. Les rejets du futur parking seront conformes aux règles PS à l'article 17 de l'instruction technique du 6 mai 1975 (ci-joint).	
11	Les opposants au projet de parking prétendent que ce secteur des Arts et Métiers est notablement plus pollué que les autres secteurs d'Aix qui le sont également de façon remarquable en France et que ce parking accroîtrait cette pollution. Quelles données scientifiques a-t-on à ce sujet ?	Les données sont disponibles sur Air Paca. Les zones les plus concernées se situent autour des grands axes, tels que l'A51 ou l'A8. La création du parking en ouvrage, assortie de l'information (y compris à distance) de la disponibilité de places, évite les mouvements de véhicules à la recherche de places de stationnement en surface, et donc de la pollution associée.	Réponse : "Les données sont disponibles sur Air Paca" !
12	Quelles précautions annoncées par madame le maire dans la concertation du 30/03/2017 sont prises contre l'augmentation du niveau de la pollution ?	Le traitement de l'air sera réalisé selon les normes réglementaires et seront conformes aux règles PS à l'article 17 de l'instruction technique du 6 Mai 1975 (ci-joint). Il est précisé que la concertation du 30/03/2017 ne portait pas sur le parking Prêcheurs.	

13	Quelles conclusions ont été tirées de l'étude faite de la nappe phréatique sur son comportement avec le parking ?	Le procédé de construction doit justement éviter de modifier le niveau de la nappe phréatique.	Et outre les niveaux ? Réorientation ? Alimentation des arbres ? Terres délaissées ou engorgées? ...
14	Un avis d'instance publique telle que les eaux et forêts, l'INRA, ... a t-il été sollicité concernant l'impact possible du parking sur les racines des les arbres qui lui sont les plus proches ?	Non. Un paysagiste a fait les prescriptions nécessaires.	Est-ce suffisant ?
15	Un avis d'instance publique telle que les eaux et forêts, l'INRA, ... a t-il été sollicité concernant l'impact possible du déplacement de la nappe phréatique sur l'alimentation des racines des arbres ?	Non. Nous avons fait réaliser des études géotechniques par un bureau technique compétent qui a indiqué que la nappe phréatique doit rester stable.	
16	Un avis d'instance publique telle que le BRGM a t-il été sollicité concernant l'impact possible du dérangement de la nappe phréatique du au parking (élévation de la nappe, blocage ou détournement ...) sur les immeubles les plus proches?	Non Nous avons fait réaliser des études géotechniques par un bureau d'étude compétent.	Lequel ? Quel avis ?
17	Les études piézométriques permettent-elles de s'assurer que le niveau d'assise du parking n'est pas impacté par la nappe lui faisant perdre sa capacité portante ?	oui	

18	<p>Compte tenu de la hauteur du parking de 15m de haut, de son enfouissement à -2m, de la surface de la nappe entre 0,8 et 4m, plaçant même par endroit le parking sous l'eau et sans connaissance de la profondeur du fond de la nappe, connaît-on les sous pressions qui tendent à soulever l'ouvrage ?</p>	<p>L'extrait du rapport géotechnique joint indique qu'il y a peu d'eau. L'impact de la nappe ne sera pas en mesure de soulever l'ouvrage</p>	
19	<p>Connaît-on la composition du niveau géologique, servant d'assise aux fondations du parking ou sous ces assises, pouvant être composé de minéraux solubles tels que gypses ou autres dont la dissolution peut entraîner la création de cavités franches ou diffuses sous ces fondations ou sous ces niveaux servant d'assises, le risque de rupture (fontis) ou de tassements importants devenant alors très critique ?</p>	<p>Des sondages ont été faits. Ceux-ci démontrent que les 2/3 de la partie basse est composée de grès et sable gréseux dont la résistance en compression est de 7mpa les matériaux sont donc très compacts</p>	
20	<p>Quel enseignement a été tiré du fait que l'american center proche du parc a du abandonner son projet de sous-sol et de réduction de ses fondations du fait de la nappe phréatique ?</p>	<p>Aucun. Nous n'avons pas été destinataire des études de ce projet</p>	

21	Compte tenu de l'expérience des Thermes, est-on assuré que des pollutions chimiques (H2S, Na, matières organiques) et bactériologiques (bactéries sulfato-réductrices) n'engendreront pas une pollution dangereuse pour les bétons en particulier ?	Le béton qui sera utilisé pour la construction de l'ouvrage sera choisi pour être insensible à toute sorte de pollution chimique et bactériologique	
22	Le niveau des plus hautes eaux est situé à 0,80 m de profondeur par rapport au terrain naturel. La position des habitations proches les rend donc inondables par une remontée de nappe en cas de crue décennale. La mise en place d'un système de protection permanent contre l'eau a-t-il été prévu ?	Nous avons fait réaliser des études géotechniques par un bureau technique compétent qui a indiqué que la présence du parking ne changera pas les données hydrogéologiques du site	Quel bureau ?
23	Quelle surface autour du trou du parking sera nécessaire pour les engins de travaux et leur accès depuis la voie publique et avec quelle incidences sur le tassement des terres et racines ?	Les clôtures du chantier seront implantées à 1ml des limites du futur ouvrage. Les parois moulées seront réalisées de l'intérieur et les terrassements seront exécutés après à l'intérieur des parois.	
24	Est-il prévu un carénage pour le parking	De quoi s'agit-il ? de cuvelage ?	Et dans ce cas ?

25	Est-il confirmé comme par M. Marchal au cours de la 3e réunion de concertation, que les arbres plantés au dessus du parking seront au plus de 2 mètres de haut ?	Oui. Les espèces d'arbres prévus en plantation au-dessus de la dalle sont les suivantes : - Olivier – Olea europae ; - Tamaris - Tamaris pentandra ; - Erable de montpellier – Acer monspeliensis ; - Albizzia- Albizzia julibrissin ; - Lila des Indes - Melia Azedarach ; - Ostria - Ostria Carpinifolia ; - Hamamelis - Hamamelis virginiana ; - Arbre de judée - Cersis siliquatum ; - Caroubier - Ceratonia silca ; Certains de ces arbres auront une envergure de plus de 4 m, et une hauteur dépassant 3 à 4 m.	
26	Un avis d'instance publique telle que les eaux et forêts, l'INRA, ... a t-il été sollicité concernant le cernage des arbres ?	Le cernage n'est plus d'actualité. Les opposants au parc ayant empêché cette action prévue initialement. Nous ne pouvons plus le réaliser étant donné que la période ne sera plus propice et que cette opération pour être efficace doit être faite minimum 1 an avant le démarrage des travaux. En revanche dans notre CCTP, dont vous trouverez un extrait joint, nous décrivons toutes les précautions à prendre avant et pendant les travaux afin de garantir la protection et la pérennité des arbres.	Si les mesures dans le CCTP sont garanties de la pérennité des arbres, pourquoi le cernage avait-il été choisi ?
27	Quelles sont les distances aux troncs d'arbres par espèce prévues pour les tranchées des cernages ?		
28	Les seuls plans avec arbres remarquable à demeure et les structures du parking sont à une échelle de moins de 1/1000 laissant estimer ces distances à moins de 2m. Qu'en est-il ?	Les arbres remarquables (cedres, tulipiers, grands cypres, oliviers...) sont tous à plus de 2 m de la structure du parking	La lecture du plan ne permettant pas d'évaluer ces mesures, nous attendions à ce qu'elles nous soient communiquées.
29	Les buissons du parc avaient été supprimés pour plus de sécurité. Comment les nouveaux buissons pourront répondre à cet objectif de sécurité ?	Les raisons de suppression de la trame arbustive relèvent des décisions prises il y a plus de 30 ans. Au regard de la trame arbustive proposée, l'objectif du plan paysager est de redonner au parc sa grandeur et sa diversité initiale, au regard de l'environnement et de l'écologie provençale, adapté à la situation urbaine du parc.	les causes qui avaient motivé cette suppression des buissons ont-elles disparues ?

30	Comment harmoniser les arguments présentés pour le parking sous Rambot dans l'enquête publique avec ceux de la municipalité du MAG 13 ?	Par définition, un magazine municipal dispose de l'information à un instant donné qui est toujours susceptible d'évolution dans le temps.	Les éléments d'information aujourd'hui, PADD, parkings, principes de la gestion urbaine des parkings, augmentation de la circulation, apports des parkings au commerce, emplois autour des trois places ... sont identiques à celle du Mag n°13
31	Concernant les gens de Vauvenargues qui travaillent sur Aix, connaît-on le nombre de ceux qui travaillent dans un rayon de 200 m et à l'ouest du futur parking (au delà ce parking n'a plus d'intérêt) ?		
32	Concernant la chalandise de Vauvenargues, les déplacements interurbains résultants des pôles d'attractions et non de la proximité, connaît-on le nombre/jour concerné par le commerce Place des pêcheurs sur les 250 foyers?		

33	<p>Le batonnier d'Aix-en-Provence évoque les difficultés que va causer la disparition des parkings place des prêcheurs, îlot de "stationnement temporaire". Le parking Prêcheur au Rambot, ne pourra répondre à ce besoin. Qu'est-il prévu pour compenser la disparition de ce "service" légitime ?</p>	<p>La ville souhaite que le centre ville soit principalement réservé aux modes doux. D'où l'intérêt de délocaliser le parking de la place des Prêcheurs en dehors du centre ancien.</p> <p>Les usagers du centre ancien ont adopté le stationnement de leur véhicule dans les parkings en ouvrage situés sur le pourtour du centre ancien.</p> <p>Ces parkings en ouvrage sont destinés au stationnement de courte durée et pour les résidents proches.</p> <p>Les parkings relais sont réservés au stationnement de longue durée pour les actifs.</p>	<p>Rappeler le principe de gestion des parkings ne répond pas à ces présentes questions visant à approcher les besoins des divers types de parkings</p>
34	<p>Le batonnier d'Aix nous fait part que les salariés des avocats locaux utilisaient ce parking des trois places pour leur stationnement, stationnement donc vraisemblablement à la journée. Est-il possible d'évaluer ce nombre de véhicules assimilables aux véhicules ventouses des commerçants pour leur trouver un stationnement plus adapté et finalement pas très dépendant d'un parcours de 4'33" à 8' (Rambot) pour une présence à la journée sur la ville ?</p>		

35	Une crèche est prévue sur le site. Est-il prévu une dépose minute ? le stationnement des parents se fera dans le nouveau parking au risque de voir des incivilités de conduite pour un détour au parking jugé trop long pour une dépose ?	Gratuité une demi-heure. Une sortie piétonne se situera à 50m de la future crèche	Sera-ce suffisant pour éviter les déposes "sauvages"
36	Les quelques pointages d'occupation que j'ai effectué à plusieurs occasion en journée sur les parkings Bellegarde et Pasteur ne peuvent pas avoir valeur de mesure. Nous avons bien sûr ces chiffres dans la gestion des parkings. Quels sont-ils pour les parkings autour des trois places ?	Parking Bellegarde :918 véhicules / jour ; Parking Carnot :936 véhicules/jours ; Parking Rambot :918 véhicules / jour	La question était sur l'occupation des parkings, à savoir le taux d'occupation.
37	Les commerçants craignent que le marché ne revienne pas sur les trois places faute d'accord. Un contrat de retour avec les forains a-t-il été signé pour leur emplacement provisoire pendant les travaux et leur retour sur les trois places ? Sinon qu'est-il prévu pour leur retour ? Refus de prolonger l'emplacement provisoire ...	Cette question n'a pas d'incidence urbanistique ni environnementale sur la procédure de modification n°2 du PLU qui concerne les secteurs en attente de projet.	L'intérêt de la réponse à cette question est, dans le cadre de cette enquête, de tenir compte ou plus des véhicules hauts des forains dans le parking projeté.

38	L'impact attribué à la disparition des trois parkings sur l'activité des commerces environnants par la revue municipale "Mag" n° 13 est-il confirmé à 5% ?	Cette question n'a pas d'incidence urbanistique ni environnementale sur la procédure de modification n°2 du PLU qui concerne les secteurs en attente de projet.	La réponse à cette question a pour intérêt d'évaluer le nombre de places et le type de parking en relation avec cette activité foraine
39	Les accès navettes auraient été supprimés vers les trois places du fait des travaux. Est-ce exact et si oui seront ils rétablis après travaux ?	Oui	Cela répond à l'interrogation sur la fonctionnalité des différents types de parkings
40	Est-il prévu une indemnisation des acteurs économiques des trois places qui auraient été pénalisés par les travaux ?	Cette question n'a pas d'incidence urbanistique ni environnementale sur la procédure de modification n°2 du PLU qui concerne les secteurs en attente de projet.	La réponse à cette question, très souvent posée par de nombreux commerçants, aurait permis de lever une hostilité patente sur ces travaux, leur nécessité et leur aboutissement, clarification gage de qualité de la participation du public

41	<p>Cette modification n° 2 du PLU semble avoir pour le moins divisé les pro et anti parking sur le parc Rambot. Quelle que soit la suite donnée par cette enquête, la division va se cristalliser faute de réponses aux inquiétudes légitimes des uns et des autres. Sera t-il prévu la diffusion d'un argumentaire des conclusions auprès des deux "partis" afin d'éviter des réactions irrationnelles annoncées, une division citoyenne malheureuse ?</p>	<p>3 réunions de concertation ont déjà été organisées. La ville continuera à communiquer sur ce sujet.</p>	
----	---	--	--

<p>L'article 7 du PLU du 23 mars 2015 prévoyait vis-à-vis des secteurs en attente de projet d'interdire "les constructions ou installations supérieures à 100m2 de surface de plancher qui n'ont pas un caractère temporaire". La modification de cet article pour ce qui concerne le parc Rambot, ne va t-elle pas en opposition au PLU avec pour but de prévenir pour ce parc, "toute intervention partielle sur des emprises d'équipements publics ou d'intérêt collectif, entendu que la protection de la trame verte de la ville est une donnée forte du PADD qui ne pourra être remise en cause" ?</p>	<p>L'article L151-41 du code de l'urbanisme permet d'instaurer pour une durée maximale de cinq ans des périmètres dans l'attente de projet d'aménagement global qui sont des servitudes d'urbanisme qui figurent dans le règlement du PLU d'Aix-en-Provence : « 5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes. » La justification de l'instauration de ces secteurs est apportée dans le Tome III du rapport de présentation du PLU d'Aix-en-Provence de la manière suivante concernant le secteur Timon David – Rambot : « A l'instar de la servitude Rambot – Arts et Métiers, il s'agit ici de prévenir toute intervention partielle sur des emprises d'équipements publics ou d'intérêt collectif, entendu que la protection de la trame verte de la ville est une donnée forte du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui ne pourra être remise en cause. L'objectif est bien l'ouverture du parc dans la ville, sa mise en valeur et la facilitation de son accessibilité. » Le PLU prévoit donc un secteur d'attente de projet en parfaite cohérence avec le PADD dans ses orientations sur la prise en compte de la trame végétale. Dans le cas du secteur d'attente de projet Timon David – Rambot, la possibilité de réaliser des constructions ou installations à destination de service public ou d'intérêt collectif de 100 m² maximum n'est pas de nature à compromettre la trame végétale de ce secteur. Ces éventuelles constructions ou installations à destination de service public ou d'intérêt collectif de 100 m² maximum ne concernent que les émergences techniques du projet de parking « Prêcheurs » qui n'interviendront pas dans les servitudes de protection de la trame végétale du parc Rambot sous forme de masse boisée (ancien article L.123-5-III-2° du code de l'urbanisme – nouvellement L.151-19 du code de l'urbanisme) Ces éventuelles constructions ou installations à destination de service public ou d'intérêt collectif de 100 m² maximum ne concernent que les émergences techniques du projet de parking « Prêcheurs » qui n'interviendront pas dans les servitudes de protection de la trame végétale du parc Rambot sous forme de masse boisée (ancien article L.123-5-III-2° du code de l'urbanisme – nouvellement L.151-19 du code de l'urbanisme) Ces éventuelles constructions ou installations à destination de service</p>	
42		

		<p>En effet, le projet de parking « Prêcheurs » respectera non seulement la trame végétale du parc Rambot protégée par le PLU sous forme de masse boisée, mais prévoit également de réhabiliter et d'embellir ce jardin. Ce projet de parking « Prêcheurs » est donc prévu en cohérence avec les orientations suivantes du PADD : - Orientation 1.2.2 « Maintenir des espaces de respiration (parcs et jardins) au plus près des espaces habités »- Orientation 3.2 « Intégrer la trame végétale (masses boisées, ripisylves, haies et arbres d'alignement) comme élément structurant du projet urbain »- Orientation 3.7 « Préserver et renforcer la présence de la nature au sein des espaces urbains : plantations d'alignements, espaces verts publics, espaces verts et plantations privées à encourager »</p>	
43	<p>Les interventions favorables au parking sous le parc Rambot sont motivées par la volonté d'avoir un parking pour les actifs et chalands extérieurs à Aix. Dans le PDU il est prévu "un nouvel usage des parkings souterrains. Ils seront orientés principalement vers le stationnement résidentiel afin de permettre une réduction du stationnement sur voirie et le report du stationnement des actifs et visiteurs longue durée dans les parcs relais extérieurs". La demande de modification actuelle est-elle en cohérence avec cette lecture du PDU</p>	<p>La ville souhaite que le centre ville soit principalement réservé aux modes doux. D'où l'intérêt de délocaliser le parking de la place des Prêcheurs en dehors du centre ancien. Les usagers du centre ancien ont adopté le stationnement de leur véhicule dans les parkings en ouvrage situés sur le pourtour du centre ancien. Ces parkings en ouvrage sont destinés au stationnement de courte durée et pour les résidents proches. Les parkings relais sont réservés au stationnement de longue durée pour les actifs.</p>	

<p>Art 7. Elever des structures définitives sur un secteur en attente de projet, n'est-ce pas mettre en place un projet et faire tomber de facto cette notion de secteur en attente</p> <p>44</p>	<p>Les permis en attente de projet global d'aménagement sont régis par l'article L151-41 du code de l'urbanisme selon lequel : « 5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes. » La modification n°2 du PLU d'Aix-en-Provence vient préciser les possibilités de construction au sein de ces périmètres. Ainsi, sont interdites les constructions ou installations à destination de service public ou d'intérêt collectif supérieures à 100m² de surface de plancher. Sont encore interdites les constructions ou installations affectées à d'autres destinations que celles de service public ou d'intérêt collectif supérieures à 100 m² de surface de plancher et qui n'ont pas un caractère temporaire. Ainsi, la modification n°2 du PLU d'Aix-en-Provence fait la distinction entre les constructions ou installations à destination de service public ou d'intérêt collectif et celles ayant une autre destination pour lesquelles le caractère temporaire reste valable. L'article L.151-41 du code de l'urbanisme prévoit une condition de seuil : les constructions ou installations à destination de service public ou d'intérêt collectif à caractère permanent ne peuvent pas être considérées comme contrevenant au secteur défini dans le cadre de cette servitude d'urbanisme dès lors que la surface de plancher reste encadrée, ici pour une surface de plancher inférieure à 100 m² qui est donc de nature</p>	
---	--	--

12/ Ouverture du registre d'enquête

Je soussigné, Monsieur Alexandre GALLESE ouvre

ce jour, le présent registre d'enquête publique, comprenant 200 pages et concernant l'enquête publique relative à :

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence

afin que le public puisse y consigner ses éventuelles observations, durant la période

du lundi 12 juin 2017

au lundi 17 juillet 2017

aux jours et heures prévus par l'arrêté municipal portant organisation de l'enquête publique.

Fait à Aix en Provence,

Le 12/06/2017

Alexandre GALLESE
Adjoint au Maire
Urbanisme et Aménagement du Territoire

1

94

13/ Tableau d'interventions du public

AIX-EN-PROVENCE REVISION N° 2 DU PLU TABLEAU DES INTERVENTIONS DU PUBLIC

<p>Les thèmes des interventions repris par les intervenants sont ici notés par "x", avec quelques annotations quand ils sont précisés. Certaines interventions plus importantes par leurs précisions, sont traitées ici de la même manière mais ont été reprises pour vérification des informations, des arguments, des chiffres, ... pouvant être retenus pour justifier des positions, quelques fois opposées, et forger l'avis du commissaire enquêteur. Nombre des vérifications passent évidemment par les réponses du pétitionnaire à la synthèse des questions qui lui a été adressée et par les avis des PPA quand elles ont été saisies par le pétitionnaire ou le commissaire enquêteur.</p>																
<p>Le nombre d'interventions du public révèle l'intérêt de celui-ci sur le sujet mais au delà de ce nombre, au delà des témoignages affectifs sur le parc, épidermique sur la manque de parking aux trois places, ce sont les arguments concrets justifiés, mesurés, ... qui doivent être retenus pour se forger un avis. J'en veux pour exemple le nombre de fois où les mêmes arguments ont été avancés et où, sur près de 1.000 interventions, j'ai trouvé un argument important qui n'a été avancé qu'une seule fois.</p>																
N° Ob serv.	Type Registre/ courriel/ courrier	Legs Gusta ve Ram bot pour jardin d'agrément et pas de rente	Nivea u d'inve stisse ment Pk	Rège ment ation	Gestio n des arbres/ DISPAR ITION DES ARBRE S	Intéгри té du parc	Sufisance de parkings	Danger s engend rés par l'attein te à nappe phréati que et source s	Impac t sur le comm erce	Impa ct du chant ier	Rejet s des extra ctEUR s	Destru ction de Flore et de la faune éqUilib re sanitai re/éq uilibre climati	Divers	Aug ment ation traffi c et pollu tion	Proposi tions	Pétitionnaire

1	/												PASSAG E			CABANTOUS J.M 06 48 90 62 90
2	/												PASSAG E			ENGEL Lilli 06 88 47 63 43
3	cour.	=> parkin g décor é d'arbu stes	14 millio ns d'eur os pour 270 places		Abatta ge d'arbre s sans arrêté, sans autoris ation ABF; nouvell es plantat ions mortes , pas d'appel d'offre pour réamé nagem ent Rambo t	Consé quenc e du au trou mais aussi au séjour des véhicl es de chanti er plus large	Taux de places de parkings le plus élevé de France. Parcs voisins non remplis	SMEPA :nappe à - 3/4m =>nappe remont e à 2/0,8m =>Csqu ences. Projets abando nnés pour cette raison Arts et métiers							X	Nadia Hirèche
4	2, 3					x					x	x		X		X
5	4, cour.						x							X		Louise VALENTIN

6	4, cour.													X		Louise VALENTIN
7	4, cour.	x							x	x				X		Louise VALENTIN
8	4, cour.						x	mise en danger fondations et parkings			Pollution de la crèche	x		X		C GILLO
9	4, cour.	x		en contradiction avec le PDU2 015 qui prévoit l'éloignement des parkings// / Carotage réalisé par	les nouveaux arbres, tous en mauvais état sur la commune ne remplaceront pas les centenaires	x	x	danger sur les bâtisses						X		Catherine GOBERT

				la mairi e tenu au secret ////p arking en comp ensati on inde mnité ratée des com merç ants																
10	4																		à faire sous école Saint- Joseph	Paul GAUTHE
11	4																		NON	Jedy KENNEDY

12	4, cour.	x	Contradiction avec le PDU//Carotage réalisé par la mairie tenu au secret parking en compensation indemnité ratée des commerçants	Le cernage doit se faire sur des années et non en 2 ans/// aucun soins en villes sur les jeunes arbres qui meurent et ne peuvent remplacer les centenaires	x	x															Monique RIVIERE-DJEBLI // 25, chemin des Cruyes
----	----------	---	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

13	4, cour.			Contaire aux engagements de la France sur le développement durable		Coupe des arbres nuit à la qualité de l'air								X		Nadège RENAUD
14, 14bis	4 et 5	x													retirer du PLU et classer en EBC	MARTIN- PREVEL
15	5, cour.		Coût démesuré de l'investissement pour 249 places de parking =602.				x								Multiplier les parkings au centre engendre un appel de véhicules et cercle vicieux	Viviane RENUCCI

			410e/ p												
16	5, cour.								Dang er pour les nomb reux jeues scolar isés dans l'envi ronne ment				X		Frédéric VALENTIN
17	5, cour.	Leg à vocati on non merca ntile											X	Parking à retirer// / Classem ent en EBC	Martin ROSSIGNOL

18	5, cour.			"Oubli" d'arbres concernés par le parking, sur les limites Est et Sud dans le "graphique"											MARTIN- PREVEL
19	5, cour.						x	baisse de la nappe et incidence sur le bâti						X	Nadège RENAUD

20	5, cour.			Aucune garantie sur la compétence de la SEME PA	graves défauts d'entretien comme pour tous les arbres de la ville et manque d'hygiène de coupe, pas de respect des réglementations => aucune garantie sur la durabilité des aménagements paysagers/Pas de traitement		assez de parkings en ville, besoins de navettes pour les parkings relais		dangers pour les constructions				X	retrait du projet de parking///suppression de ce secteur en attente//Classement du parc en EBC	Matin PREVEL
----	----------	--	--	---	--	--	--	--	--------------------------------	--	--	--	---	--	--------------

					ent chancr e coloré du platane selon les obligati ons de la loi//ch enilles process ionnair e, pucero ns ...														
--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

21	5, cour.	x												retrait du projet de parking/ ///suppr ession de ce secteur en attente/ //Classe ment du parc en EBC	François PROVANEL 12 rue des Saintes Marie
22	5, cour.			Une chart e des arbre s a été signé e										NON multipli er les bus vers les parkings extérieu rs et les électrifi er	
23	5, cour.									rejet s de parti cules fines			X		Frédéric VALENTIN

24	5												X	Faire fonction ner les parkings relais	Voir cahier
25	6													Retrait du par////. Augmen tation des espaces végétau x	Valérie FERNANDEZ
26	6, cour.	x				Parkin g à - 2m de profo ndeur met le patrim oine nature l en dange r									Nadège RENAUD
27	6, cour.												x		Nadège RENAUD

28				Art. 7 Périm ètre d'atte nte contr adicto ire avec const ructio ns défini tives		100m 2 perme t plus grand es constr uction s yc rampe s ...										Sylvain BOUQUET
29	6, cour.	x												Classem ent en EBC		Jeanne CEZANNE
30	6, cour.			Docu ment carto graph ique des arbre s est faux	techni ques utilisée s inapro priées. Voit Francis HALLE/ //Destr uction d'arbre s av. Aurinet is et rue	La dalle du parkin g empêc hera toute repuss e		Danger pour les constru ctions.						x		Frédéric VALENTIN

					Nostra damus jamais rempla cés										
31	6, cour.									Dang er des rejet s des éven ts du parki ng sur les enfa nts du parc			x		Nadège RENAUD

32	6, cour.										destruction des chauve-souris du fait de la destruction de la flore				Nadège RENAUD
33	6, cour.										Opposé à la modification du PLU et à la construction d'un parking			M. Me VANAG T	
34	6, cour.	x									retrait du projet de parking et classement en EBC				Gérard PAULOVICS

35	6, cour.	x avec refus d'utilisation commerciale					Parking à la polyclinique	x				retrait de ce secteur d'attente et le PLU modifié dans ce sens			Nicolas CAUMETTE
36	6, Courrier	X	14 millions e			par baisse de la nappe phréatique	Sous utilisés faute d'information						x	Utiliser les 14 millions du parc pour indemniser les commerçants et entretenir les arbres	Me MOSCATO adjointe au maire déléguée à l'urbanisme

37	7, Courrier	x	x			dispari tion des arbres par baisse de la nappe	parrkings sous utilisés/// peu de squares arborés	Baisse et domma ges aux immeu bles					x	Utiliser les 14 millions du parc pour indemni ser les commer çants et entrete nir les arbres	Blanche CIABRINI adjointe au maire
38	7, cour.													pourqu oi pas un parking école St Joseph	Paul GAUTHE
39	7, cou.													NON au parking Rambot	Jody KENNEDY
40	7, cour.					Arbres trop vieux pour être déplac és								NON	Eric BLAISE
41	7, cour.												x		Lucie BRUN
42	courriel													NON	Catherine HERVE

43	courriel														NON respect de la volonté des citoyens	MH BARRIER
44	courriel		ravageur					x			x	Que devient la trame verte du PLU ?				Nicole MOLINIER-WEINSTEIN
45	courriel														NON	Roseline NOIREL
46	/														EBC	MARTIN- PREVEL
47	/														NON	? VOIR REGISTRE
48	/							x								CABANTOUS Jean-Marc
49	courrier														NON	NS
50	/															

51/51bis		mettre le parc conforme à la demande de M. Rambot			les plantes meurent naturellement			technique de sauvegarde et constructions				Pas d'impact sur les arbres remarquables		FAVORABLE	Jean-Louis VINCENT gérant SEMEPA
52	courrier				Sacrifice des arbres de la ville/ Sur 34 arbres au chancree coloré seul 4 sont déclarés et non abattus pendant que d'autres le sont		5010 places de parking dans un rayon de 9 mn pour moins de 300 destructrices d'un park					Destruction d'arbres nobles	x	NON avec dossier circonstancié sur la gestion des arbres	Association pour la Protection du Patrimoine Environnemental Aixois

					par comodi té pour des travaux engend rant une extensi on maladi e											
53	courrier											9 arbres déplac és ; 5 repl acés				CEPM Architecte paysager

54	courrier			90% du couvert végétal disparu par la "requalification"/Pas de gestion du chancre coloré/élagage brutal avec perte 50% entraînant l'oïdium/Sol replanté hors de raison									Dossier imagé	NS
----	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	----

55	courrier					implantation des parkings entre 4'30" et 9'45" et Niveau: 642m-160=482 m ou 5',54"					Implantation parkings				NS
56	/	conserver la dotation de M. Rambot en ressusciment et ombra ges			Arbres sains abattus par commodités et arbres malades non traités	places de parkings en nombre largement suffisant					trop d'arbres nobles sacrifiés			NON	Association pour la Protection du Patrimoine Environnemental Aixois

57	/						Le dossier présent é ici en 51 par le constructeur est imprécis : maison la plus proche à 5m et non 20; aucune garantie sur la protection de la nappe phréatique entre 0,8 et 3m								
58	/ courrier						rajouter des navettes de jonction			x	x		x		Agniès GARNIER

59	courrier							Déjà des fissures chez moi et mes voisins dues à l'impact sur la nappes d'un nouvel immeuble angle St Louis/Arts			x			dossier photos fissures	Josiane GUIRAGOSSIAN
60	courriel													Photo testament Rambot	Association pour la Protection du Patrimoine Environnemental Aixois Aurélia SCHWARTZ

61	courriel				Abattage d'un arbre atteint de chancr e sans prélèvement et donc sans abattage dans le périmètre de sécurité											Association pour la Protection du Patrimoine Environnemental Aixois Aurélia SCHWARTZ
62	courriel													EBC		Patrick BROUARD
63	courriel	x				x					x		x	EBC		Kaféola des familles_Julie KAPLER
64	courriel		mane financière			x	Aix la mieux dotée en parking en France							NON		Nelly LUKSENBERG
65	/	Buvette rentable									x			Appelation parc Prêcheurs =		Illisible

															tromperie	
66	courriel	x	x				De toute manière toujours trop loin pour faire de véritables achats : navette et suff. De parck					x		x	EBC	Agnès G.
67	courriel													x	"TOUS" ?	Gisèle Lafontaine
68	courriel					x	4 ou 5 parking immédiats non saturés					x				P.R.

69	courriel	x				x		x			x		EBC/dossier de Paul BONNE NFANT	Stephan OBERG	
69	courrier	Dossier complet sur le leg Ranbott	augmenter les dessertes des autres parkings	Dossier sur les incohérences PLU/P ADD			Appel les voitures/ Reconnaissance par la mairie de la suuffisance avec 6 parkings à moins de 600m du Palais (Mag n°13-mai/juin 2016)	met en danger les constructions voisines et les bâtiments historiques (AetM)			x au milieu d'une zone fréquentée par de multiples établissements scolaires et crèche à venir et les jeunes mamans avec	x	x	Créer un pôle "nature et culture" ouvert sur la Ste Victoire / Recours gracieux motivé près le maire pour annulation de la délibération, ci objet/ Observation sur le PLU non concernées ici	dossier de Paul BONNENFANT/ Collectif climat pays d'Aix

											enfants						
70	courriel															x	BRUN

71	courriel						Les commerces ne bénéficient pas de parking les jours de marché mais des minibus qui ont été supprimés aux travaux/situation des bus à rétablir.													BRUN	
72	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				x														EBC/Développer les transports	Jen-Luc GARNIER
73	courriel						x													NON/Une contribution sur une vue de la ville	Sophie NOËL

74	courriel	x avec refus d'utilisation mercantile												EBC	Guillaume PONSARD	
75	courriel	x avec refus d'utilisation mercantile					La multiplication des parkings appelle l'automobile. Et eux-ci sont peut utilisés faute de navettes/ Le nombre de place est surabondant aux dires de la mairie au début des travaux des trois place							x	Le parking Rambot est largement disponible	Jean-Paul DARRIVIERE

76	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					x						x	EBC	Jacqueline DEMEURE	
77	courrier	conse rver la dotati on de M. Ramb ot en ressur ceme nt et ombra ges					6 parkings suffisants selon Mag 13 de mai- juin 2016	x			x	x		x	EBC	Guillaume OUTREBON
78	PETITION													2.456 signatur es de clients FAVORA BLES	PETITION	
79	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					6 parkings	x		x	x	x		X	EBC	EL BAZE

80	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					6 parkings	x		x			X	EBC	BARBIER
81	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	POMME
82	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Illisible
83	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					x						X	EBC	Juliette TEYSSIER
84	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	DIEP

85	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
86	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					x							X	EBC	illisible
87	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
88	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					x							X	EBC	Illisible
89	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Illisible

90	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	TAZ
91	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	MANZON
92	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	KORSIA
93	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile									x		X	EBC	Le GEVET
94	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	BONNENFANT

95	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Jean Julien LATERRIERE
96	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Valérie BRULANT
97	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile	x										X	EBC	Amédée PAGANO
98	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Bruno CLAMPEON
99	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Mireille PROVENCAL

100	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Nadine BAFFIONI
101	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Jean CHENU
102	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					x							X	EBC	Houda BENALLAL
103	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Anne TORUNCZYK
104	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Léo PURGUETT

105	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Nathalie PIOCH
106	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Marie Ange ROCHETTI
107	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	François PROVENSAL
108	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Rossana PANCANI
109	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Stéphane illisible

110	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
111	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Michaël BIDEAU
112	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	ARNICHAND
113	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Elisabeth CRESPI
114	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	BUSSET

115	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Bernard CASMIR
116	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Pierre BACHMAN
117	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Marianne MASONI
118	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Marie Camille PECOUL
119	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Céline PUCC

120	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Jean REMY
121	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Cartherine DELHUMEAU
122	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Marie José CAVALLO
123	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Odile POUYAT
124	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Françoise MILANELLO

125	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	C. NAUDIN
126	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
127	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	François BARA
128	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Lenaic VANPARYS
129	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile					X							X	EBC	Valérie TASSO

130	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Laurent DEPARDIEU
131	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X								X	EBC	Minayo NASIAI
132	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
133	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	MISTEZ
134	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X	X							X	EBC	A.M SANCHEZ

135	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	N. DIAYE
136	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Xavier BALES
137	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile			X	X								X	EBC	Rachel NAHON
138	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Z. L.
139	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Gérard CATALA

140	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Me CATALA
141	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	L. CATALA
142	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Damine SEVE
143	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Jean-Paul FAVIER
144	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Carine CONTRERAS

145	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
146	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Amélie BARBEY
147	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Eric PAPACALODUCA
148	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Me BARTHELEMY
149	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	MICOLON

150	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Maurice DUTGT
151	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	PERPA
152	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Joceline MEMBRIBE
153	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Evelyne MONDION
154	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X								X	EBC	Marie THEVENIN

155	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Béatrice SOBOTA
156	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Me TOUCHOL
157	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Me VILLION
158	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Romain GONCALVEZ
159	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Julie MENARD

160	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Laurent ARNAUD
161	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Guy LIEGEOIS
162	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Evelyne MAUREL
163	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Jean-Pierre DUFOUR
164	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Denis DROUET

165	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Brigitte SILVESTRO
166	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Isabelle BALLY
167	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Simone PAGANO
168	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Nicolas EL BATARI
169	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	DESCHAMPS

170	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	AGIUS
171	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Ismaël BENDHAMANE
172	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	BIRBITTERI
173	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Odile HERVAS
174	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Jean-Luc DEBARD

175	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Catherine HERVE
176	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Bernard ROUYET
177	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Patrice BOU TELEUX
178	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Nadine FANTA UZZO
179	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Marc NAZZI

180	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	Annick LAVOYE
181	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Jean-Louis HUTIN
182	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Daniel BERNARDI
183	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	Emilien GANKINE
184	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	GOUIN

185	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	JULIEN
186	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Mathieu SEIMANDI
187	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Loane PISAN
188	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Lucie MUGNIER
189	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	ANONYME

190	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
191	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	SARMIENTO
192	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	ANONYME
193	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
194	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	VERA/CAMP?

195	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
196	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
197	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	illisible
198	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Hélène GRENIER
199	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	DE CARO

200	Pét. PCADPR	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	WARTELLE
201	courrier	x												EBC	André LOWEZANIN
202	/				marron iers d'inde en perdit on et pas de traitem ent des arbres n'est pas une garanti pour le parc	50% d'arbr es dispar us depuis le leg	2 parcs mal desservis à proximité et Rambot sous utilisé							X	MARTIN- PREVEL
203	courrier		Coût du budge t à parta ger avec											NON	Brigitte DALLE

			les comm erçan ts													
204	/	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	Madeleine LIOTIER	
205	courrier						Densité la plus forte de France, loin d'être saturé et proximité piétonne							NON	Dominique BLANC	
206	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X	X		X	EBC	René FAVIER
207	courriel	X										X				Pascal ARNAUD
208	courriel	x avec refus d'utilis										x		X	EBC	Gilles MERCIER

		ation merca ntile														
209	courriel		invest issem ent qui sera aggra vé par la pré s nce des napp es et riviè res					sur les maison s quelqu es fois à - 80cm et le parc, sera détour née de son dévers ement en aval				x	Bastide non pas à 20m mais à 0 du parking projeté/ PPRI/	X		Lilli ENGEL
210	courriel											NON				Michèle BOGBE
211	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile										EBC		X		Véronique DIAZ
212	courriel					X						X	encombr ement de a rue			Christine GILLO

213	courrier	x		Contraire au PDU 2015 qui prévoit l'éloignement des parkings/ Dossier d'indemnité des commerçants non déposé !	comme nt penser qu'une nouvelle plantation prendra vie									x	interdiction de communiquer le carottage effectué par la ville			Nicole WORD JOUVE
214	courriel	x avec refus d'utilisation mercantile												NON		X		Emmanuel AUPHAN
215	courriel	X												EBC				M.J. VALETA

216	/	x									EBC				J.P. PARET	
217	courriel						nombre suffisant mais pas signalés ni "intéressés" : sans promotion									Jacqueline MOLINA
218	courriel	x									x					Frédérique BONNEBESSE
219	courriel												x			Laurence FRITSCH

220	courriel											rajout de trafic au trafic/ avec flux permane nt vu le tarif avec surcharg e sur les Arts alors que Pk Rambot non/ La SEMEPA donne les rotation s sans parler des problèm e d'accès	X		Laurence FRITSCH
-----	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	--	---------------------

221	courriel		x				x	Voir les pb engendrés aux thermes et l'arrêt du projet sur le cours des arts								Laurence FRITSCH
222	courriel		le double d'un parking "normal"				x et le plus fort taux de France									Laurence FRITSCH
223	courrier	x		en contradiction avec le PDU qui veut repousser les Pk et les	cette incompétence laisse aucun espoir pour ce parc		x	x			Un cernage hypothétique et qui devrait durer 2 ans!	étude du sol non communiqué par la mairie/Un pk offert aux commerçants pour non	X			Catherine HURTEVENT

				véhic ules									indemnité		
224	courrier	x		sortir les parki ngs			x	x			x				B. LECAMUS
225	/	x avec refus d'utilis ation merca ntile											X	EBC	DAURELLE
226	courriel												Demand e hors enquête		J.M. CAVALLO
227	/						beaucou p de Pk mais beaucou p de commerc es							FAVORA BLE pour le commer ce	illisible
228	/	x					x				x	x	X	EBC	BARBIER/ILBAZE

229	/	x									x		X	EBC	Elise MIRON	
230	courriel		x			Qu'est deven u le Pc de laRoto nde ?	Taux le + élevé d France mais pas e promotio n						seul parc naturel du centre ville/Ma g 13/	X		Jean IZNARD
231	courriel												commer ce et emploi de Vauvena rguais		POUR un PARKIN G ENTREE AIX	Philippe CHARIN, maire de Vauvenargues
232	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile						x				x	Supprim er secteur attente 11	X	EBC	Anne WIX
233	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile										x		X	EBC	PAGANO Simone
234	courriel	x avec refus d'utilis ation merca										x		X	EBC	Claire BERNADI

		ntile														
235	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				x	x					x	mettre parking à l'extérieur	X		Adrien
236	courriel						x									NOEL Sophie
237	/						x						seul parc en ville		NON	ANONYME
238	Courriel	x avec refus d'utilisation commerciale												X	EBC	Miki HORIUCHI
239	Courriel				x	X	x	X					déplacements pieds et vélo sans voiture/ Optimiser l'existant transp collectif	X	A RETIRER	Florence TOUZALIN . Dominique, Lucas, Hélène, RoseMEISTER,

240	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale										Voir arbres Cours Mirabeau		EBC	MASSARO C.
241	courrier	X				X	X				X		X		BRUNA
242	/					X+ départ de la clinique						seul parc vert en ville			
243	courrier	X				x voir mag dont Rambot + fort taux de France				x	x	seul parc en ville/éloigner les Pc	X	EBC	Francine RICHARD
244	courriel					x					x avec des petits arbres qui ne feront pas l'épuration des grands				Frédéric VALENTIN
245	courriel	x				x									Elisabeth LEGAL
246	courrier	x				x	x							EBC	Elisabeth ROVURENE

247	courrier					x		x						EBC	Christina CORGIAT	
248	Courriel														Jacques REGNAULT	
249	courrier	x		EN CONT RADIC TION AVEC le PDU qui prévo it éloign emen t des parki ngs	X	X DU AU CERN AGE		x et pas de commu nicatio n sondag e nappe phréati que				x	évocatio n compens ation pour commen rçants	X	Nicole VOLTZ	
250	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile										X		X	EBC	Eric FARCIS

251	Courriel	x avec refus d'utilisation commerciale	x		x	x arbres de décoration	xtaux le plus élevé de France	x et nombreuses rivières de la Torse			x	x	évocation compensation pour commerçants/avis différents avant pb : mag 13	X	PC tgi Carnot et agrandissement PC Cézanne	Chantal et Bernard JACQUOT
252	courriel												Va attirer dans un quartier saturé des véhicules qui n'avaient rien à y faire	X		D. FAUCON

253	courriel	X											Pollution des eaux thermal es pour mêmes chantier s/ L'école d'arts rue de la Molle devait déména ger pour immeubl e jusqu'à ce que l'on s'apercoi ve que le terrain était un don à cet effet.	parkings en surface sur friche, non irréversi ble	S.BELON
254	Courriel												TEXTE ANNON CE DANS LE COURRIE L QUI SUIT		P. BONNENFANT Collectif...

255	courriel	X					X	X				X	COMPENS COMME RC LESES	X	Prop de circulati ons , besoin de desserte s/pole nature et culture	P. BONNENFANT Collectif...
256	courriel	X	x	CONT RE LA Législ ation europ éenne			leur nombre bloque la circulatio n en ville	X			X			X		Dominique FONSEQUE
257	courriel	X	x	CONT RE LA Législ ation europ éenne			leur nombre bloque la circulatio n en ville	X			X			X		Katia MASSELOT
258	courriel	X	x	CONT RE LA Législ ation europ éenne			leur nombre bloque la circulatio n en ville	X			X			X		Mireille VILLON

259	courriel	X	x	CONTRE LA Législation européenne			leur nombre bloque la circulation en ville	X			X		X		Stéphanie TROUCHE
260	courriel													NON	Patricia VEUILLER
261	courriel	x		CONTRE LA Législation européenne		x		x			x		X		ILONA 13
262	courriel			cop 21			leur nombre bloque la circulation en ville						Considérations autres	X	M. CAP
263	courriel												VIOLATION DE LA DEMOCRATIE		Nadège RENAUD

264	/												Besoin de remplacer les PC des commerces prêcheurs/ difficile de se garer en ville pour les familles/ Les véhicules seront propres à terme			illisible
265	/												Nécessité absolue du Pc			illisible
266	courriel											X				Arthur MELDRUM
267	courrier							X et ratage des thermes			x	x	difficulté de circulation avec stat. Courtes durées	X		Sylvie CHIAMIIELEC

268	courriel	x	x	X regle europ eenne		xnvea u bloqu e circula tion		x							X		Anne-Line JACQUELIN
269	courriel					X											Hélène SPIELDENNER
270	courrier	X	x				X ET mal signalés	x									Paule MOSCATTO
271	courrier				mort en cour des platane s du cours Mirabe au depuis la requali fication du Cours	les racine s du cèdre seront amput ées des 2/4, conjug ué à la baisse de la nappe , sa mort est certai ne.		abaisse ment de la nappe si pas de caréna ge étanch e									Didier BONFORT, expert agréé près la Cour d'Aix, ingénieur agronomes, membre du Conseil National de l'expertise Foncière, Agricole et Forestière
272	courriel														NON		Jean DESFARGES

273	courriel												X		Marie BONNENFANT
274	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile											X	EBC	ChristianTAMISIER
275	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile										STOP aux parkings payant	X	EBC	Rémi BATIN
276	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile										STOP aux parkings payant	X	EBC	Brice WEBER
277	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile										STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible
278	courrier	x avec refus d'utilisation merca										STOP aux parkings payant	X	EBC	Luc GUILLERMIN

		ntile															
279	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Boris WESSEL	
280	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Morgane COSTE	
281	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Aurélie CADENEL	
282	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Estrée PETERSEN	
283	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	BAHAISSATOU	

		ntile														
284	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Erckman BERTRAND
285	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible
286	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Grégory DESOR
287	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible
288	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC/Faire un parking à étage à la	AIELLO

		ntile													clinique	
289	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	TARAZONA
290	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible
291	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Julie ADOUST
292	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Noëlle TERTAN
293	courrier	x avec refus d'utilisation											STOP aux parkings payant	X	EBC	Brice WEBER

		merca ntile														
294	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile											STOP aux parkings payant	X	EBC	Matthéo BENHARMEUR
295	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile											STOP aux parkings payant	X	EBC	Camille FAGET
296	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile											STOP aux parkings payant	X	EBC	Eva ESCOFFON
297	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile											STOP aux parkings payant	X	EBC	Mickael RICHAUD
298	courrier	x avec refus d'utilis ation merca											STOP aux parkings payant	X	EBC	Raphaëlle GRINI- ARNAL

		ntile															
299	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	PAUMIER	
300	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	BOSMEAN	
301	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Marie GALIN	
302	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	POTHIER	
303	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	HEBERT	

		ntile														
304	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	BREUT
305	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Elisa GAILLON
306	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	ROLLET
307	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Laura TRENTESEAU
308	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Arina VALLI

		ntile														
309	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Léa GAVEN
310	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Jazoud DELZOPPO
311	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible
312	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible
313	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	Aurélia SCHATZ

		ntile															
314	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Anne BOIBET	
315	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible	
316	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	VERA	
317	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible	
318	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible	

		ntile															
319	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	HASDENTELFEL	
320	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Laura RAYMONDO	
321	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible	
322	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Gabriel PINEY	
323	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Elène PINEY	

		ntile															
324	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	Christian PINEY	
325	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	MARITON	
326	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	FONTA	
327	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	illisible	
328	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											STOP aux parkings payant	X	EBC	JOUQUES	

		ntile													
329	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	illisible
330	courriel	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x					X	EBC	Pauline VINCENT
331	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	SALVIN
332	/												CONTES TE LA PETITIO N ADIE Parking et le paysagis te paysagis te		MARTIN- PREVEL

333	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	Monique CANONERO
334	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	Roger CANONERO
335	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	Mireille HUBERT
336	courriel											PARC relais en alternative			Matthias CRAINICH
337	Courriel	X		Législation européenne		X		X			X		X		C. BIANCHI
338	courriel	X		Législation européenne		x					X		pc appelle voitures	X	ANONYME
339	courriel												CONSERVER NOS	NON	V. D.

													PARCS				
340	courriel				X												Françoise SOUPE
341	courriel	X		Législation européenne				X			X						Martine RODOT
342	courriel					x		x					expérience des Thermes /dissuadé par l'eau des Arts/pas de parc au J. du Luxembourg				Alain LEGRAND
343	courrier	X		Législation européenne		X					X			X	non		Carole ARQUIER
344	Courriel	X		Législation européenne		X		X			X				X		Hervé NOËL
345	Courriel	x avec refus d'utilisation merca		Législation européenne		X		X							X	EBC	Maria CONSTANTIN

		ntile														
346	courriel			Législation européenne		X		X						X	EBC	Christiane CONSTANTIN
347	courriel			à l'encore de la COP 21								Enlève l'intérêt des parcs relais/Agmentation des embouteillages	X			CAPALDO
348	courriel									X						Violette MARTINEZ CONSONETTI
349	courriel					x										mARIL7NE vigouroux
350	/													FAVORABLE		Alain HAMPARTZOUMIAN, commerçant
351	courriel													NON		Julie GRANDMANCHE

352	courrier							X VOIR LES THERM ES: ARTS ET M2TIER S					Pas de parc sous Luxemb ourg	X	X	Danielle BELLON
353	courrier												PC boque la circulati on	X		Thomas TANGUY
354	courrier					x	Pc "Prêcheu rs" = Pc Centre ville						Jamais autant de monde que quand parking pris par le marché/ désastre du au fait pas piéton rupture rue d'Italie/i mpatien ce des commer çants	X		Claudine FAUCON

													due à l'impréparation de l'opération des 3 places			
355	courrier												besoin de place pour 900 avocats5		FAVORABLE	Philippe KLEIN, Bâtonnier
356	courriel	x	X	législation européenne		x		x				x	BLOQue la circulation	X		Marie THEVENIN
357	courrier	x														Sabrina GELOSI

358	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		THERMES					annulation de l'école des arts, dont à la ville	X	Parkings en élévation sur terrains en friche	Sabrina GELOSI
359	courriel	X	x	législation européenne		X		X			X			X		Gilles NALBONE
360	courriel														EBC	Alain BERNARD
361				art 552 du CC		x	x	x				x				René AUBECQ
362	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile										X		X	EBC	PEYRE-ORSINI
363	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile										X		X	EBC	Raymonde LAGUNE
364	courriel												Je pleure			Odile LE CONTE DES FORIS

365	courriel	X	x	Législation européenne							X	X	BLOQue la circulation	X		Fanny BOURNEUF
366	courriel														NON au vu de mes clients	Dr Thierry RENARD

367	courrier	X	servit ude fondé e par l'art L123- 2-a du code de l'urba nisme interd it"sou s réserv e d'une justifi cation partic ulière , dans un périm ètreq u'il délimi te et pour une durée au												CM Hervé GUERRERA
-----	----------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------

			plus de cinq ans dans l'atte nte de l'appr obati on par la com mune d'un projet d'amé nage ment global , les const ructio ns ou install ations d'une surpe rficie supéri eure à un seuil															
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

			défini par le règle ment "																	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

368	/	MAN QUE														Catherine MILLAR et Paul BONNENFANT
369	courrier	x	x				taux le plus élevé de France	x		x sur les arbre s, embo uteill ages	x		Le mag 13 précise 2560 places sont immédia tement à proximit é des trois places	X	Pc à Croix rouge, poste électric ue rue Pétrarq ue, TGI déplacé au collège Prêcheu rs	Suzanne LOMBARDO- PLANCHER
370	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						x voir LES Therm es					SEMEPA DIT il n'y aura pas d'abonn és au Pc Rambot à moins de 5mn du H Hist./ Aggravat ion des bouchon s		Restau du cœur, croix rouge, poste électric ue , déplace ment TGI	Gabriel PLANCHER

371	courrier			Modif icatio n de l'art. 7 en contr adicti on avec le PLU 2015/ En contr adicti on avec le PDU												serait aspirate ur à voitures/ le parking des 3 places étant occupé par des voitures ventous e Mag mai/juin 2016	X	NON	Patrick SIREJEAN
372	courrier	kiosqu e dans l'espri t du leg						la SEMEP A en a la maîtris e								besoin de remplac er les places supprim ées		FAVORA BLE	Michelle VADON CIQ Pont de Béraud
373	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						x					x				X	EBC	Bérengère COLIN

374	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X					X		X	EBC	Véronique LARDERET
375	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X					X		X	EBC	Allouche NAZET
376	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						x					x		X	EBC	Martine FIERE
377	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						x					x		X	EBC	Michel DANZAC er Fanny
378	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X					X		X	EBC	Georges DELTOUR

379	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X					X		X	EBC	Françoise EHRHARD
380	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X					X		X	EBC	Chantal DELTOUR
381	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X					X		X	EBC	Yves DALLE
382	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X					X		X	EBC	Josiane DARNE
383	courriel				X		X						X		X		ANONYME

384	courrier			passage de 400 places à 259 pour échapper à l'étude d'impact		x	x La SEMEPA présente le parking Rambot comme très proche du centre						Les clients étaient là quand le marché occupait les places/maque de piétonnisation pour l'attrait du commerce/		EBC	Monique LE CROM
385	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X		X	X	X		X	EBC	LEBAZ
386	courrier	x				x	parking Rambot proche						commerçants en difficulté faute de marché		non	Renée PLAT
387	courrier	x avec refus d'utilis				X		X						X	EBC	FAVRE V.

		ation merca ntile														
388	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	Linda BOUROUINA
389	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile												X	EBC	Laurence GANANCIA
390	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	DELAMS
391	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	M. J. MEYNARD
392	courrier	x avec refus d'utilis ation merca				X		X						X	EBC	BENAYOUN Armana

		ntile														
393	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	Alain ABERGEL
394	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	ABERGEL POU
395	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	Caroline ROSSI
396	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	Aline ABERGEL
397	courrier	x avec refus d'utilisation merca				X		X						X	EBC	Marc MOLHO

		ntile														
398	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	WISWIEWSKI
399	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	Mara FOZIN
400	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	Nelson FERRARA
401	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	Marine AMBROSIONI
402	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	Danielle BRICE

		ntile													
403	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	Jean Claude BRICE
404	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	Pamela VIJEL
405	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X	X	X					X	EBC	MILANELLO F.
406	Courriel	x avec refus d'utilisation mercantile	14.000.000 pour attirer les véhicules	Art 7/ Loi 30-96-1236 du 12-96		cernage	x				x dans quartier surpollué (voir carte)	x flore citée	en rupture PLU, PAD et PDU	X	Hervé GUERRERA

407	Courriel	x avec refus d'utilisation commerciale														Hervé GUERRERA
408	Courriel						x						X			Alain PICOT
409	courriel										VERS LE COURS ARTS ET METIERS		D'AUTANT PLUS BESOIN QU'UNE CRÛCHE VA S'OUVRIR			Michelle VADON CIQ Pont de Béraud

410	courriel						x et fréquentation forte quand pas de Pc les jours de marché/taux près du double à la France/baisse stationnement voirie de 66% entre 2015 et 2010 et 0% en ouvrage							dessert la zone Est la moins peuplée	X		Sylvain BOUQUET
411	courriel															NON	POGGIONI Laure
412	courriel	X						X									Janine NICOLAS
413	courriel	x avec refus d'utilisation					X	X							X		Michel VACHERAND

		merca ntile														
414	courriel					Besoin de lifting	parkings pleins								FAVORA BLE	Julia TALLET
415	Courriel	X				X										Cécile CHEVALLIER
416	courriel	x				X	x	X				x	PC ATTIRE LES VEHICUL E	X	Parc relais en périphé rie	Richard VALLEE
417	courriel												Manque de transpar ence			Cédric LACOSTE
418	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	DEMARIA Michèle
419	courriel						X						LES TX tuent le commer ce			MAGALI

420	courriel				X	X							La dégradation d'Aix est la raison de la baisse de son attractivité			Cécile CRISTOFARI
421	courriel												Pc à faire sur les 3 places, plus près des commerces que celui-ci			Nadège RENAUD
422													Arbores les villes			Jeanine HUERTAS
423	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					refaire le parking sur les trois places	X	EBC	BRUN lucile
424	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale			X	X	AUTOUR	X						X	EBC	Josette DACQUAIT

		ntile													
425	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	MARCEL Max
426	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	ETIENNE Janine
427	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	Isabelle PACAUD
428	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	Joséphine BATESTI
429	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	RICHEZ Gérard

		ntile														
430	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	QUEVAL Arnaud
431	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	BACCINI Thérèse
432	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	ROMIEU-DOSSETTO Maryse
433	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	ETIENNE Nadine
434	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	MARCHAND Stéphanie

		ntile														
435	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					Pc 50 places sur 2h non renouvel sur 3places, restau du cœur,	X	EBC	BRUN Jean-Claude
436	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	VIAU Danielle
437	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	STORTZ Michelle

438	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale	X			x	pc à -600 m. TAUX LE + FORT DE France	x thermes/eaux des Arts;				le MAG 13. maque de signalisation des parking; pas de navette le soir; pk sur terrains en friche; ecole des arts rue de la molle et départ Vasarely annulé	X		SAULT Annie
-----	----------	--	---	--	--	---	---------------------------------------	--------------------------	--	--	--	--	---	--	-------------

439	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale	X			x	pc à -600 m. TAUX LE + FORT DE France	x thermes/eaux des Arts;				le MAG 13. maque de signalisation des parking; pas de navette le soir; pk sur terrains en friche; ecole des arts rue de la molle et départ Vasarely annulé	X		AUDER Claude
440	courrier			loi 30/12 1996	Moult arbres abattus						xaler tes été	retenir les voitures plus en amont			VALETA Marie-José

441	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile														xaler tes été	PK EN élévation comme à Schuman, hopital ...Expériens transferts à Vasarely				SENGEISSEN Claire
442	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X			X									X	EBC		COUDERC Jean-FRAN9OIS
443	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X			X									X	EBC		CALI Lucie
443 b	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X			X									X	EBC		BERROUDA Ssalètta

444	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	BETTIU Salim
445	Courriel	HORS ENQUETE											X		DAVID Dominique
446	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile											X	EBC	illisible
447	courriel	X												EBC	LURCIN Karine
448	courriel	x avec refus d'utilisation mercantile											X	EBC	FOUCHIER François
449	courriel														MARCHAL Patrice, paysagiste du projet prévient de son passage
450	courriel						x								SANDIS Sylviane et Stélio

451	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x							X	ebc	COUX Françoise
452	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X							X	EBC	BEAUVERD Claire
453	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X							X	EBC	CUTULIC Didier
454	courrier	X				X	X						X		VALLEE Richard
455	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X		X			X		DE LA BARRE
456	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale											X	EBC	CHANCERELLE Lydie

457	courriel			à l'enco ntre du PADD		x							485 M2 DE perdu	FAVORA BLE	BOUQUET Sylvain
458	/	x avec refus d'utilis ation merca ntile	x			x	x							X	illisible

459				PAS SOU MIS A ETUDE D'IMP ACT								21 pages descripti on futur parc; plan ventilati on; 7 p d'intégra tion;6 pages du principe de construc tion;2 p sur étude de circulati on avec rétentio n de circulati on Ouest, sur parkings, feux tricolore s		FAVORA BLE	MARCHAL, paysagiste
460	/	x avec refus d'utilis ation merca									x		X	EBC	

		ntile														
461	/						Parkings saturés/ accès bellegarde, Signoret et Pasteur surcharge les boulevards extérieurs						déséquilibre avec les allées de Provence/nécessité de piétonniser Arts et métiers			Hervé HUCK
462	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	CALAMOTE Jeaninine
463	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	TAUSSIG
464	courrier	x avec refus d'utilisation						X						X	EBC	BEDOUT Jacqueline

		merca ntile													
465	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile					X						X	EBC	LOWEZANIN Jean-Claude
466	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile					X						X	EBC	LIOTAUD Blanche
467	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile					X						X	EBC	COSTECHANY Laeticia
468	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile					X						X	EBC	LOWEZANNIN Isabelle
469	courrier	x avec refus d'utilis ation merca					X						X	EBC	ROUISSI Charles

		ntile														
470	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	IACONA Laetia
471	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	LOURY Vanessa
472	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	JACQENOT Christian
473	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	LEMOINE Paul
474	courrier	x avec refus d'utilis ation merca						X						X	EBC	ISAUTIER Carole

		ntile														
475	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	BLANC Emannelle
476	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	POMPOUGNAC Laurent
477	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	ZABCITH BLANC Marie
478	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	ZABCITH Chiara
479	courrier												COMMISSION DE CONCERTATION			APPEA

480	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DRAVET DANIELE
481	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DUROUCHOUX MARTINE
482	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DERRIEN FRANCOISE
483	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DERRIEN NATHALIE
484	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	ROBINNE BERTRAND

485	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	PASCALE PARATO
486	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	SCHIAVONE FRANCK
487	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x				parkings hors ville	X	EBC	GARCIA DENIS
488	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	ALBIN MONIQUE
489	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	LEMICHEL CATHERINE

490	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					Parkings extérieurs	X	EBC	GHEQUIERES RAPHAEL
491	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BILEAUT FERDINAND
492	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	TAUREL OURY CHANTAL
493	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	PERCIE DU SERT AGNES
494	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	AYEN

495	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x					X	EBC	BOUISSE CHRISTINE
496	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x					X	EBC	PLANCHER
497	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x					X	EBC	HECKENROTH FABIANNE
498	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x					X	EBC	DE LOMBARDO SUZANNE
499	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x					X	EBC	GUYOT ANNE-LAURE

500	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DAVID BUTTIN
502	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BUTTIN France
502	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	MARTINE ROUSSEAU
503	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	ALAIN ROUSSEAU
504	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	LARUE

505	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	PAIRAIN PASCAL
506	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	FROUSSARD BEATRICE
507	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DUREY ANNE
508	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	PEYRIDIERT ODILE
509	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	ALIX MARINA COUKAN

510	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	GUILLAUME ENIE
511	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	CHRIS ARTIGAUD
512	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	LUCIENNE BOZZETTO
513	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	RAMBAUD HUGUES
514	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BALDO EDUQUARD

515	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	MINEUR ALINE
516	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DARRIVERE JEAN-PAUL
517	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	PAQUIS NELLY
518	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	MARCHAND ANTOINE
519	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	FAILLARD DOMINIQUE

520	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	VAISSE CLEMENTINE
521	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	SCHWARTZ VERONIQUE
522	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	GIBBS STEPHEN
523	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	VICTOR -PWEBET
524	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	VANDEPUTE CEDRIC

525	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DAXSON BLAKE
526	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	FERAUD NATHALIE
527	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	HALLARD FRANCOISE
528	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	LARA VERONICA
529	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	PICCOLO FLORENCE

530	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	CARANNANTE CLAUDE
531	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	BITON DOMINIQUE
532	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	GARCIA LAURENT
533	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	AVRAN NICOLAS
534	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x					X	EBC	AIDOUDI ABDERRAHMAN

535	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	LEROY ALEXANDRA
536	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	MORIN JANIE
537	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BRIDEL MARY
538	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BOELY GERARD
539	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	CHRISTIAN DEMIAUX

540	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	FLOREMS FRANCOISE
541	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	VILLON JEAN
542	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	TERLE MIREILLE
543	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	VILLON ANDREE
544	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	HODNT VICTOR

545	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	CORDUANT MICHELLE et PHILIPPE
546	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BOURCES MICHELE
547	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BAZE FLORENCE
548	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	BOURGES WILLIAM
549	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DECEGY BERNADETTE

550	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	MICHEL AGNES
551	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	CAUSSE PIERRE
552	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	VINCENT PONS
553	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	DEVERZE AGNES
554	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X								X	EBC	DEDEMANUEL et ANDR2E

555	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale												X		MATTEI KATIE
556	courrier					X	AGRANDIR PK	X					REHABILITER LE PC RAMBOT		EBC	RASSANI NICOLAS
557	courrier					X		X							EBC	GUEYNE JULIEN
558	courrier					X		X							EBC	CATERUI MUSSON GUILLERMINA
559	courrier					X		X							EBC	HERMITE VINCENT
560	courrier					X		X							EBC	BCHINIKNA JAMIR
561	courrier					X		X							EBC	BOULAY EDOUARD
562	courrier					X		X							EBC	PILOTTO ADRIEN
563	courrier					X		X							EBC	ROCHOUX GUILLAUME
564	courrier					X		X							EBC	GUERIN ANNE-MARIE
565	courrier					X		X					CHOQUANT		EBC	GIUENARD JEANINE

566	courrier					X		X						EBC	ROMERA MERINO GONZALO
567	courrier					X		X						EBC	MACKLIN
568	courrier							XXAVE C RECU L SUR LES A&M / EXPERI ENCE DES THERM ES					RECU L SUR PROMEE SE ETUDE IMPACT &REDUC T PLACE POUR ECAP ETUDE / PHOTOS FISSURE S MAISON SUITE DEVIATI ON TX CENTRE A DEMOLI R(IMPAS SE VAUVEN ARGUES		CAUSSE PIERRE- LOUIS et JACQUELINE

570	courrier												RECUL SUR PROMEE SE ETUDE IMPACT &REDUC T PLACE POUR ECAP ETUDE / PHOTOS FISSURE S MAISON SUITE DEVIATI ON TX CENTRE A DEMOLI R(IMPAS SE VAUVEN ARGUES			BLANC EMMANUELLE
-----	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

572	courrier							XXAVE C RECU L SUR LES A&M / EXPERI ENCE DES THERM ES					RECU L SUR PROMEE SE ETUDE IMPACT &REDUC T PLACE POUR ECAP ETUDE / PHOTOS FISSURE S MAISON SUITE DEVIATI ON TX CENTRE A DEMOLI R(IMPAS SE VAUVEN ARGUES			BLANC MAGDELEINE
573	courrier					X		X							EBC	RAHOU AICHA

574	courrier											RECUL SUR PROMEE SE ETUDE IMPACT &REDUC T PLACE POUR ECAP ETUDE / PHOTOS FISSURE S MAISON SUITE DEVIATI ON TX CENTRE A DEMOLI R(IMPAS SE VAUVEN ARGUES			PONS VINCENT
-----	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------

576	courrier							XXAVE C RECU L SUR LES A&M / EXPERI ENCE DES THERM ES				RECU L SUR PROMEE SE ETUDE IMPACT &REDUC T PLACE POUR ECAP ETUDE / PHOTOS FISSURE S MAISON SUITE DEVIATI ON TX CENTRE A DEMOLI R(IMPAS SE VAUVEN ARGUES		GIRARD ISABELLE
577	courrier											QUARTIE R SATURE APPORT ERAIT UN APPEL DE	AGGRA NDIR LE PARKIN G RAMBO T	RENARD CAMILLE

													VEHICUL E			
578	courrier					X							QUEL IMPACT PK ROTOND E SUR BD BELGES ? LIE A L'ATTRA CTIVITE ! COMME CELLE DU MARCHE PLACE DES PRECHE URS			ROUSSEAU

579	courrier					X						QUEL IMPACT PK ROTOND E SUR BD BELGES ? LIE A L'ATTRA CTIVITE ! COMME CELLE DU MARCHE PLACE DES PRECHE URS			ROBINO CYRIL
580	courrier					X						QUEL IMPACT PK ROTOND E SUR BD BELGES ? LIE A L'ATTRA CTIVITE ! COMME CELLE DU MARCHE PLACE			AUZANNAT MARIE-PIERRE

												DES PRECHE URS			
581	courrier					X						QUEL IMPACT PK ROTOND E SUR BD BELGES ? LIE A L'ATTRA CTIVITE ! COMME CELLE DU MARCHE PLACE DES PRECHE URS			AUZANNAT JEANNE-MARIE

582	courrier													FAVORA BLE	FRABCOIS GARCIA
583	/	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X ET CERN AGE	X					X	X		ANNE LAURE DENANS
584	/					X	X							NON	BRUNO CLAMARON
585	/					X CERCL AGE	X DIXIT LA MAIRE/ PK RAMBOT					ELOIGNE R LES VEHICUL ES			JEAN PAUL BARRIERE
586	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				x	X	x			X		X	EBC	RICHEZ GENEVIEVE
587	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				x		x					X	EBC	PHILIPPE COSTE
588	courrier	x avec refus d'utilis ation merca				x		x				APPELLE VOITURE S	X	EBC	THEDREJ ALAIN

		ntile														
589	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x					APPELLE VOITURES	X	EBC	XATTECAMPS VALERIE
590	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x	X	x				X	APPELLE VOITURES	X	EBC	RICHEZ-BATTESTI EMMA
591	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x						X	EBC	GOODINDS CHRIS
592	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x	X	x						X	EBC	MARIVAL CELINE
593	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x						X	EBC	GENIN PATRICIA

		ntile														
594	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x						X	EBC	CATTERNUS DAVID
595	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x						X	EBC	PAPPALARDO MARIE-JOSE
596	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x						X	EBC	GENIN LOU
597	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x						X	EBC	VILLA MONIQUE
598	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				x		x						X	EBC	REYNAUD MICHELE

		ntile														
599	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	MENARD CHAND
600	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				x		x						X	EBC	HARMADI FANOUC
601	courrier						UTILISER LES PARKING EXT.							X		REYNAUD MICHELE
602	courrier						UTILISER LES PARKING EXT.							X		BASTIEN GUILLOT
603	COMPLEMENT D'INFORMATION CEPM : 2p description du parc ; 7 plans descriptifs de surface au 1/1000 et 5 planches photos d'anticipaton														CEPM	
604								x							EBC	JEANNINE NICOLAS

605					attaqu e délibér ée des platane s		maintenir 2 niveaux et camionet tes sur le cours AM, maintenir stationne ment sur cours, abérent un pk pour 3 demi journées	pb de la nappe sur mon immeu ble, l'ascen teur s'arrête désorm ais au rdc; pompe s de relevag es dans tout le quartie r; travail des structu res des maison s	X VOIR IMPAC T PK SUR ALLEE S ET FUITE S A L'EST DES COM MERC ES	perm et des tx sans pertu rber l'alen tour					NECESSI TE	JEAN PERRONET
606	courriel	X										X			EBC	GILLES MEURIOT
607	courriel	X				X		X				X			EBC	CHRISTIAN TAMISIER

608	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X				X		X	EBC	GUY ROUSTANG
609	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	NATHALIE TOPAKIAN
610	COURRIER ABSENT. ERREUR D'ENREGISTREMENT ?													X		

611	courrier					REQU ALIFIC ATION DE QUAL TE	PK TROP ELOIGNE S POUR LA CLIENT7L E/250 PLACES SUPPRIM EES/RISQ UE DE PERTE DU PK RAMBOT PAR PRIVATIS ATION DEPART CLINIQUE /PK EVITENT LA CIRCULAT ION DE RECHERC HE PLACE						LES MOTEUR S SONT MOINS POLLUA NTS		FAVORA BLE	XELLA	
612	courriel	HORS ENQU ÊTE MODI F 2															JULIEN DAHOU
613	courriel	x avec refus d'utilis				X		X			X	X		X	EBC	AGUEDA	

		ation merca ntile														
614	courriel	DBLE MAIL 615				X	TROP DE PARKING DANS LE QUARTIE R				X			X	NON	BUSSET GISELA
615	courriel	DBLE MAIL 614				X	TROP DE PARKING DANS LE QUARTIE R				X			X	NON	BUSSET GISELA
616	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile					UTILISER ENFIN LE PK 3 BONS DIEUX	X						X	EBC	CATHERINE PARET
617	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	OMNES CLAIRE
618	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X				X		X	EBC	ANTOMARCRCHI

619	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	CAROLE NAZIN
620	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X	PK POLYCLINIQUE	X	BESOI N DEPOS E MINU TE				PLACE TERRAIN VAUVEN ARGUES	X	EBC	MGIER CORY
621 +2	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	2 COMMERCANTS Pressing et Brunch
622 +2	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	DARDALHON/AN NE/ROBERT/GOU IRAND
623 +1	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile	X					X		X	X			X	EBC	CHARPIN SYLVAIN/JEANNE

624	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale							X					X	EBC	BOURASSE MADELEINE
625 +1	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale							X					X	EBC	MONERON/VACHER
626 +4	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale							X					X	EBC	ERIC GARNIER/BIANCHE/DORELON/PRUVOST/BITON
627	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale					X	X						X	EBC	GODET MF
628	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale		LOI SUR AIR 1996									CRECHE/COLLEGES ...	X		DEBASTES

629	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile		LOI SUR AIR 1996								CRECH E/COLLEGES ...		X		LEROUVILLOIS
630	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	WANNER ELISABETH
631	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	VALENTIN F
632	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile										X		X	EBC	POLETTI DANIELE
633	courrier												EXTREME NECESSITE DE SON INTEGRATION		FAVORABLE	PONTIER RICHARD

634	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale			X + ABATTAGE ARBRES CENTENAIRE SANS AVIS ABF	X	X			X	X		X		REHFELD GARANCE	
635	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale					X	X					X	EBC	KRETZO JESSIE	
636	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X	RAMBOT VIDE	X					X	EBC	DELALANDE REGIS	
637	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale					X	X					X	EBC	DUPRE NATHALIE	
638	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X					ERADIQUEUR CORNEILLES ET CHIENS/	X	EBC	MOIROUX PHILIPPE

		ntile											TC			
639	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile		PLAN CLIMAT		X	X	X				X		X	EBC	LENORMAND DANIELLE
640	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	PLAQUET
641	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	BENISTY DANIEL
642	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	BAU JEROME
643	courrier	x avec refus d'utilisation						X						X	EBC	VEINBERG VERONIQUE

		merca ntile														
644	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	PANTANELLA MARC
645	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	PLAQUET J JACQUES
646	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	STOESEL ANNE
647	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	GROPELLIER PHILIPPE
648	courrier	x avec refus d'utilis ation merca						X						X	EBC	VAN COUYOCHEM J MICHEL

		ntile														
649	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	BALLAND FRANCOISE
650	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	MENORET CATHERINE
651	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	GOUTELLE LIONEL
652	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	NITIER SYLVAIN
653	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	SCHMIDT ALEXANDRA

		ntile													
654	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile											X	EBC	CHABERT
655	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile											X	EBC	DOGHMANE
656	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile					X						X	EBC	VICQ HELENE
657	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile					X						X	EBC	ABRAMI CYRIL
658	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile					X						X	EBC	NAVARRO SERGE

		ntile														
659	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	MARTIN
660	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	CHAIX
661	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	GREMELLE
662	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X						X	EBC	BRUN
663	courrier	x avec refus d'utilis ation merca						X						X	EBC	VINCENT ANNICK

		ntile														
664	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	LINO SALAMON
665	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	BREISSAC AURELIE
666	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	BOYER
667	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	ETIENNE
668	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	LEBEC

		ntile														
669	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X						X	EBC	KAAN SAHIN
670	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X						X	EBC	VILLAESCUSA
671	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X						X	EBC	ODY SOLAL
672	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X						X	EBC	GRESBERT
673	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale						X						X	EBC	DERIAT

		ntile														
674	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	SCHEFER DOMINIQUE
675	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile						X						X	EBC	FILIPPI ALEXIS
676	courriel					VALORISER LE PC	PEU DE PK PROXI/ - 250 AU PRECHEURS/PRIVAT RAMBOT /VEHICULES-POLL								FAVORABLE	MICHEL VADON
677	courriel	x avec refus d'utilisation mercantile					X							X	EBC	SOULLIERE SIMONE

678	courriel					X	X						X		DELEUIL FRAMBOISE	
679				CONT RAIRE A CONS EIL ETAT 12/7/ 2017											RENAUD NADEGE	
680	courriel					X					X/EC OLES		X	NON	BUISSET GISELA	
681	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile/E COLE DES ARTS					FAIRE PK EN ELEVATIO N	VOIR THERM ES						X		SOLER ALAIN
682	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X					X	EBC	ANNE KUHDORF	
683	courriel	x avec refus d'utilis ation merca				X		X					X	EBC	CHALONY ISABELLE	

		ntile														
684 +2	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	DO? M. JOSE/W? DANIELE

685	courriel	x	PLU 23/07 /2015	x	x	Manque d'info sur pollution , appel vehicule, pendulai re, offre alternati ve: fragili te des populati ons jeunes, âgées : CLIC, centre alzheimer, irm, scanner, médecin e du travail, EHPAD, croix rouge, polyclini que, college st joseph, institut americai	X	FRANCOISE COLARD(APAE)
-----	----------	---	-----------------------	---	---	--	---	---------------------------

													n, collège sacré coeur, arts et métiers, ...			
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

686	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale			X			X						X	EBC	PAUL ROCHETTE
687	courriel					EMBE LLISSE MENT DU PARC	MANQUE A L'EST		POSITI F A MADE LEINE VERD UN PRECH EURS ORTAL IS, PEYRE SC THIER S						FAVORA BLE	ANTONIA SARASAL
688	courriel														NON	PATRICK et MARTINE GENDRE
689	courriel											X				DENIS DROET

690	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale	QUEL INTERÊT A SUPPRIMER LES PLACES DU COURS POUR LES METTRE EN PARKING				X	X				X		X	EBC	OLIVIA MELKI	
691	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale						X	X			X	NOUVEAU JARDIN A AIR AIRE AUTOROUTE		X		LIENARD MICHEL
692	courriel		CONS EIL ETAT 12 JUILLET 2017 NO 39425 4														GILLES GIESSNER

693	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	JEAN LUC BONNICI
694	courriel						X+MAG 13								PHILIPPE FLAUTRE
695	courriel												ALLEES ET VENUES DES USAGERS PK		ANNICK HUYGUE MAURO
696	courriel	X													SONIA ULLOA RAMOS
697	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	BALDO ELISABETH
698	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X					X	EBC	SYLVIE CAILLERES
699	courriel	x avec refus d'utilis				X	X	X					X	EBC	DOMINIQUE MONTAVY

		ation merca ntile													
700	courriel	X				X	X APPEL VEHICULE	X					X		COURONNE MARTINE
701	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X					X	EBC	ETIENNE CHEVALIER
702	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X					X	EBC	PINHAS JEAN MICHEL
703	courriel					IMAG E POSITI VE PAR NV PAR CET BD AM	BELLEGA RDE ET PASTEUR SATURES /PC RAMBOT EVITE UTILISATI ON BD EXT./UTIL E POUR SORTIES COLLEGE SACRE CŒUR						AUGME NTATIO N POPULA TION EST AIX		DANIEL MACK

704	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				X	X APPEL VEHICULE	X+ARR OSAGE			X			X	NON	ERIC CASTANET
705	courriel	X										X				MICKY LOMBARDO
706	courriel						X/PC DEVIEND RAIT ASPIRATE UR VOITURE S							X	EBC	ALBERTE BONDEAU
707	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale												X	EBC	WOLFGANG CRAMER
708	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale				X	X+VOITURES AUTONOMES	X						X	EBC	OLIVIER DOMENACH
709	courriel					X		X THERMES/PB PROJET PC AM								ASSO PALAIS PRECHEURS DEMAIN

710	courriel	X					OU SE GARAIT- ON PENDANT LE MACHE							MAIRIE VEUT ACHETE R CLINIQU E ESPERA NCC : Y FAIRE PK	GENEVIEVE MARCHI
711	courriel	X													ANNIE DIOT
712	courrier													POURRA IT ETRE COMPLE MENTAI RE DES AUTRES PK RELAIS EN ETANT A RESERVE R POUR PARKING RESIDEN TIEL VOITURE S AetM ET COURTE DUREE	METROPOLE

713	courriel						X MAL SIGNALES								MARIE FRANCOISE SCHMITT		
714	courriel	X			X			X					BLOCAG E A 20MN AUX H DE POINTE ENTRE CLINIQU E RAMBOT ET RTE ALPES	X	EBC	MARIE France LONG DEPAQUIT	
714 bis	courrier															MARTINE ESCHALLIER	
715	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile						X					X		X	EBC	RICHARD FONTENAILLE
716	courrier	X						X VOIR 2 IMMEU BLE AM AVEC POMPE S ...									ROBERT DURAND

715	courriel							X					X			RICHARD FONTENAILL
718	/							X	X						EBC	ANONYME
719	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	MICHEL VACHERAND
720	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	TRIOUX VALENTIN
721	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	NARDONE CATHERINE
722	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	NICOLAS THERESE
723	courrier	x avec refus d'utilisation				X		X						X	EBC	JEANINE NICOLAS

		merca ntile														
724	C	x avec refus d'utilis ation merca ntile		loi sur l'air			x voir mag 13	x			x	non		X	Association PPEA	
725	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	MARYSE MORACCHINI
726	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	AMSALLEM JACQUES
727	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	AMSALLEM MARTIN
728	courrier	x avec refus d'utilis ation merca				X		X						X	EBC	SYLAINE ROQUEPLAN

		ntile													
729	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	CLAPIE JEROME
730	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	PUY PIERRE
731	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	GENEVIEVE VESCHAMBRE
732	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	DALLEMAGNE INGRID
733	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	BRIGITTE LOURENCO

		ntile													
734	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	CAMILLE DAMS
735	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	SCARDILLI MANON
736	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	RUDNICH CAROLINE
737	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	SCHIANCHI NATHALIE
738	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	MOSTEFAOUI HALIMA

		ntile														
739	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	KAVAKDJIAN JEANNE
740	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	MICHELE DER- KEVORKIAN
741	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	BECARUD CATHERINE
742	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	JACQUELINE BECARUD
743	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X						X	EBC	FREDERIQUE DURAND

		ntile													
744	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	OLIVERO-DAGATTI LAETITIA
745	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	OLIVERO MICHELE
746	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	ABECASSIS MICHEL
747	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	PLASSAT-TOURETTE NICOLE
748	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	CEZANNE JEANNE

		ntile													
749	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	LEBOUVIER VERONIQUE
750	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	IAZZERINI JESSYCA
751	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	MAITE LLOPIS
752	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	LAZZERINI JULIA
753	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	BERHOUET NATHALIE

		ntile													
754	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	SEBASTIEN VERDU
755	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X		X					X	EBC	YVARS SANDRINE
756	courriel	X				X	X SOUS UTILISES	X			X EN MILIEU SOIN ET ECOLES		X		
757	courriel					DISPARITION QUE S ARBRES REMPLACES	806 PLACES VONT DISPARAITRE ET BESOINS 249 PL FORAINS + CLIENTEL							FAVORABLE	PAUL MALOTET ATOUTPHILATELIE

							E									
758	courriel												COURRIER DE 12H22 ID A CELUI 12H03			PAUL MALOTET
759	courriel					EMBE LLIRA LE PC	BESOIN PK PROXI POUR QUARTIE R EST		RELAN CERA L'ACTI VITE PAR ACCES SIBILIT E					FAVORA BLE		SALLY NEOCOSMOS
760	courrier						X MANQUE BUS ET SIGNALIS ATION		PK ROTO NDE DANS ZONE COM MERC ES LUXE DIF DE							PAUL GAUTHE

									3 PLACE S ET DANS GROS TRAFFI C OUTIE R							
761	/	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							QUARTIE R BOUCHO NNANT RENDAN T ACCES DIFFICIL E AU PC	X	PIETON NISATIO N A OUTRA NCE TROUVE SES LIMITES	LANTIER
762 +30	courrier					VALO RISER LE PARC/ DEPLA CER 7 ARBRE S EN REMP LCAER 5	380 PL A REMP LACER/ N'AT TIRE PAS VEHICULE S/	SERA MAITRI SE	ACCES AUX COM MERC ES							CIQ FAMILLE GORCE-CHAUVIN + 30 PETITIONS

763	courrier	X			LES ARBRE S SONT TRAITE S ET ABATT US SANS EXPERT ISE	X	X SOUS UTILISES	X			X AVEC ECOL ES CREC HES ...	IMPORT ANCE DE L' CONSTR UCTION EN SURFAC E	PARCS RELAIS ET BUS	COURONNE MARTINE	
764	/	X			X		X ET RAMBOT PEUT ETRE AGRANDI	X				TROP ECOL ES, CENTRE DE SOINS ...	X	L'ENQUETAUX	
765	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X					X	EBC	PERONO FRANCOISE
766	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X					X	EBC	KRIEF HUGUETTE
767 +2	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X					X	EBC	SALINGUE GUY

768	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X						X	EBC	PONS DOMINIQUE
769 +2	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X		X	PEUR DE PERTE CLIENT ELE					X	EBC	STEPIEN BRUNO TABAC PRSSE

770	courrier	X CF TRAN SFERT ECOLE D'ART	X	LOI 1996	DESTR UCTIO N ESPACE VERT ROTON DE FONTAI NE CEZAN NE/AR BRES "TRAIT ES" SANS EXPERT ISE	PAS DE PK SOUS LE PK Luxem bourg OA PARIS	IL N'EN MANQUA IT PAS LES JOURS DE MARCHE OU L'ON NE POUVAIT PAS SE GARER SUR PLACE ET SUR LES AM/ CF MAG 13/TAUX LE + ELEV France/ PAS DE SIGNALIS ATION PK RELAIS	X + THERM ES	LE MARC HE A ROTO NDE EST SATUR E AU MOM ENT DU MARC HE TEMOI GNAN T DE L'IMP ACT DU MARC HE	X	PK FRUIT DE LA COLERE DES COMME RCANTS NON DEDOM MAGES DES TRAVAU X/DE PLUS EN PLUS UTILISE RETENIR AVANT ENTRER VILLE/LE PK RAMBOT SERAIT VENDU A LA CLINIQU E/LA SEMEPA TIENT 2 ARGUM ENTAIRE S DIFFERE NTSABO	X	EBC	THIERRY RENARD
-----	----------	---	---	-------------	--	--	--	--------------------	--	---	--	---	-----	----------------

												NNE et PASSAG E MN			
771	courrier	x avec refus d'utilis				X							X	EBC	PATRICIA FLETCHER

		ation merca ntile													
772	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	MARTINET VIRGINIE
773	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	PICHARD MARIE
774	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	MARINET CHRISTIANE
775	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	BADIN CHRISTINE
776	courrier	x avec refus d'utilis ation merca				X							X	EBC	MARY SUZANNE

		ntile													
777	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X							X	EBC	SADAQUI NAJIMMA
778	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X							X	EBC	BOUSQUET PELLE JACQUELINE
779	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X							X	EBC	PICCA MAGALI
780	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X							X	EBC	ARMAND CLAUDE
781	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile				X							X	EBC	SERGGHINI SALINA

		ntile														
782	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X								X	EBC	PASCAL
783	courrier														POUR	CHAUVIN
784	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X	X							X	EBC	CHEMINEE PHILIPPE
785	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale									X			X	EBC	RENEE FRANCESCHI
786 +1	courrier	x avec refus d'utilisation commerciale				X								X	EBC	CARBONEL/RICARD
787	courrier	x avec refus d'utilis				X	X DEPART POLYCLINIQUE	X						X	EBC	ROUX SERGE

		ation merca ntile													
788	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	LELEU MARIE NOELLE
789	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X							X	EBC	PEZET SYLVIE
790	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X	X						X	EBC	DR ROUX GISELE
791	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X	X POUR 250 PL !						X	EBC	RENARD SYLVIE
792	courrier	x avec refus d'utilis ation merca				X							X	EBC	EUGENIE HAEBERAL

		ntile														
793	courrier			HORS ENQU ETE PUBLI QUE											JULIEN DAOU	
794	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X						X	EBC		KONIG E.	
795	FAX												UNE POLITI QUE A L'ENCO NTRE DE CELLE D'AUJ UD4HUI A BERLIN		BUISSET PHILIPPE	
796	courrier					PK RAMBOT JUSTIFIE POUR AVOCATS ...		RELIER LES PARKI NGS PAR NAVET TES								CLAUD GRAVIER

797 +1	courrier									JE NE VAIS PAS AUX 3 PLA CAUSE TRAVA UX							ILLISIBLE + CORNAVIN GERARD
798	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile					X							X	EBC		HAMY FRANCOIS
799	courrier													X			PINET RENEE
800	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile										X		X	EBC		SIERRA J PAUL
801	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile										X		X	EBC		MARC MARABESE
802	courrier	x avec refus d'utilis ation										X		X	EBC		HUBERT CLAUDE

		merca ntile													
803	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	DALLA COSTA GUILLAUME
804	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	A AMARA
805	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	TUHONG FLORENCE
806	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	LE CARDINAL ERIC
807	courrier	x avec refus d'utilis ation merca									X		X	EBC	CHEVALIER AVIER

		ntile													
808	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	CREDINI ROUSSET
809	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	AMARA NADERA
810	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	BASFAO MEHDI
811	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	HALLEGATTE HELENE
812	courrier	x avec refus d'utilis ation merca									X		X	EBC	FORTUNATO

		ntile													
813	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	CONGIU ANTONIN
814	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	MATET JOSEPH
815	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	PUGET MARIE
816	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	GELAS MARIE
817	courrier	x avec refus d'utilis ation merca									X		X	EBC	EMMANUELLE ROUX

		ntile													
818	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	GUEYE
819	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	LANZI
820	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	DUGUET
821	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	FOUCART
822	courrier	x avec refus d'utilis ation merca									X		X	EBC	CUNEGO LAURENCE

		ntile													
823	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	GIRAUD GENEVIEVE
824	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	LABBE PAULINE
825	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	M. ITKIN
826	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	ARNAUD ANNE MARIE
827	courrier	x avec refus d'utilis ation merca									X		X	EBC	XATARD PATRICIA

		ntile													
828	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile									X		X	EBC	CARTIER ERIC
829	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile									X		X	EBC	CORRIO J JACQUES
830	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile									X		X	EBC	LUMBROSO JJ
831	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile									X		X	EBC	KEBAILI AHMED
832	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile									X		X	EBC	VINCENT MOREAU

		ntile													
833	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	SPOZITO BENITO
834	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	BROUARD CECILE
835	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	DANIEL MENBEZ
836	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	MARIA TERESA CASTES
837	courrier	x avec refus d'utilis ation merca									X		X	EBC	ILLISIBLE

		ntile													
838	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	JULY BEDON
839	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	ROCH
840	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	CAVID N
841	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	MARSY
842	courrier	x avec refus d'utilis ation merca									X		X	EBC	JENIFFER GASTINE

		ntile													
843	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile									X		X	EBC	RODRIGUEZ J FRANCOIS
844	courrier	x avec refus d'utilisation mercantile									X		X	EBC	PATRICK MENDEZ
845	/												DEPOSE DE 44 COURRIERS POUR LE RETRAIT DU PARKING		MARTIN PRUNEL
846	LETTRE CIQ							IMPACT ?							LETTRE CIQ P BERAUD
847	courrier	x avec refus d'utilisation									X		X	EBC	M. Me CROZE PONCET

		merca ntile													
848	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile									X		X	EBC	BASTIEN VACHERAND
849						EMBE LLIRA LE PC	PAS ASSEZ A L'EST					SI COUT PK RAISON NABLE BENEFIC E POUR PERSON NEL TRAVAIL. PAS DE DEPLACE MENT DE LA CLIENTE LE ET COMME RCES	FAVORA BLE	CASTOLA CHARLES-ANDRE, PR2SIDENT TRIBUNAL COMMERC	
850	courriel					ARBRE S MALA DES ET SERA	FOURGO N DEGRADE CRS AM								HERVE BARTHELEMY

						ENJOLIVE									
851	courriel	x avec refus d'utilisation commerciale					X PLUS DE PK RELAIS ET VOITURES DE FUTUR A PRENDRE EN CPTÉ		REVOIR LEUR POLITIQUE				X	EBC	ADAVA PAYS AIX/ F KERMARC
852	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	ELODIE FONTAINE
853	courriel	X				X ET ARBRES SANS	PLETHORE	X			X ET CRECHE ...	X		X	MARTINE AVRIL

						OMBR E														
854	/	X				X										X				CLAIRE LAURENT
855	courriel						TROP LOIN ET 250 PL EN MOINS		MANQ UE LE MARC HE FORAI N	X										JEREMY ETIENNE
856	courriel					QUALI TE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL											FAVORA BLE		FLORENCE BOUYAC
857	courrier	x avec refus d'utilis ation						X								X	EBC			FLETCHER PATRICIA

		merca ntile															
858	courriel					QUALI TE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL									FAVORA BLE	GUINDON SPORT
859	courriel					QUALI TE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE									FAVORA BLE	ATELIER HB

							RECHERCHE PL								
860	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL						FAVORABLE	CAFE ROI RENE	

861	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	LA LICORNE
862	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	PARABOOT

863	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	KARMA KOMA
864	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	TESSORE MARC

865	courriel					QUALITE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL							FAVORA BLE	FROMAGERIE DU PASSAGE
866	courriel					QUALITE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL							FAVORA BLE	ERBA SANTA

867	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	AIXELLE
868	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	RENOIRROMAD

869	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	LEONARD MARC
870	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	AGNES PELLEGRIN

871	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	AGNES RENUCCI
872	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	HERMES

873	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	MAKAIRE ECRITURE
874	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	ASTORIA

875	courriel					QUALITE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL							FAVORA BLE	AUBER PRESSE
876	courriel					QUALITE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL							FAVORA BLE	FABRE

877	courriel					QUALITE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL							FAVORA BLE	PHARMACIE PRECHEURS
878	courriel					QUALITE RENO VATIO N	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATIS ATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEM ENT PK CREE CIRCULAT ION DE RECHERC HE PL							FAVORA BLE	LABOTA

879	courriel					QUALITE RENOVATION	250 PL EN MOINS ET RISQUE PRIVATISATION PK RAMBOT /SOUS EQUIPEMENT PK CREE CIRCULATION DE RECHERCHE PL							FAVORABLE	GALERIE VINCENT BERCKER
880	courrier	X	X		CERNA GE IMPROVIS2 LE 17 MARS ?		SUFFISANT SUIVANT MAG 13/TA / PAS DE NV PARKING JUSTIFIES	X	NEGLIGEABLE SELON MAGAZINE HORIZON 2025/ PAS D'INDENNISATION TX					X	CHARLOTTE DE BUSSCHERE

881		X					X						AUTES SITES ENVISAG ES ABANDONNES PRESENCE D'EAU	X	PK RAMBO T	CHARLOTTE BUSSCHERE
882						X	X					X				STEPHANE ASERY
883	courrier	X				X		X						X	EBC	BONNEL JEAN CLAIR
884	courrier	X				X		X						X	EBC	BEREGOI ALIONA
885	courrier	X				X		X						X	EBC	PERCIUM NATHALIA
886	courrier	X				X		X						X	EBC	GARRIGOU NATHALIE
887	courrier	X	X			X	X	X						X	EBC	POMERY CYNTHIA
888	courrier	X				X	X	X						X	EBC	AUBERT CHRISTIANE
889 +3							BESOIN D'UN PK PROCHE/ PLUS DUTOUT DE STATION NEMENT DANS LE SECTEUR				X			X		WAUGIER GUILLAUME/ EMENNE JEREMY

890	courrier						X				X			X	J P DURAND	
891	/						PAS ASSEZ DE PARKING A L'EST/ NECESSAI RE CONSTRU IRE PK A PC RAMBOT /VAUVEN ARGUES NE PEUVENT PAS STATION NER A PROXIMI TE		CONSE QUEN CES ECON OMIQ UES SUR COM MERC ES ET EMPL OIS/I MPAC T SUR LA VALEU R DES LOGE MENT S ANCIE NS SANS PARKI NG					TRES FAVORA BLE	TRUPHEME CAMILLE	
892	courriel														FAVORA BLE	RICHARD TAGARIAN, REPRESENTANT TAXIS

893	courriel					AMELI ORE								FAVORA BLE	JEAN PIERRE TABARD
894	courriel													FAVORA BLE	PATRICE PIERCCI
895	courriel													FAVORA BLE	RENE GUILLERMO
896	courriel					X		X			X			EBC	JEANETTE LE CAMUS
897	courriel	x avec refus d'utilis ation merca ntile					X ET AUCUNE ANALYSE CHIFFREE DU BESOIN NI DE L'ARRIVE E DES VOITURE S INTELLIG ENTES						X	EBC	FRACOIS KERMAC (ADAVA)
898	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X					X	EBC	ROHRER BRIGITTE
899	courrier	x avec refus d'utilis ation				X		X					X	EBC	LUC JANY

		merca ntile														
900	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	ISNARD JEAN
901	courrier	x avec refus d'utilis ation merca ntile				X		X						X	EBC	ANNE FERRATO
902	courrier												NE CONCER NE PAS L'ENQUE TE			STE CHAUVIN FILS

FIN DU RAPPORT CE JOUR 18 AOUT 2017

Le commissaire enquêteur :

Marcel GERMAIN

18 / 8 / 2017
